



Conférence des ministres de l'Éducation
des États et gouvernements de la Francophonie



ANALYSE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES DES PAYS DU SUD MEMBRES DE LA CONFEMEN







ANALYSE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES DES
PAYS DU SUD
MEMBRES DE LA CONFEMEN



Remerciements

Le présent document portant sur l'analyse des politiques éducatives des pays du sud, membres de la CONFEMEN, a pu être réalisé grâce au soutien, à la contribution et aux conseils de nombreuses personnes et institutions, notamment :

- le Secrétaire général de la CONFEMEN, Monsieur KI Boureima Jacques, pour la coordination et pour sa contribution dans la richesse du contenu ;
- le personnel du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, notamment les Conseillères en politiques éducatives, Mesdames Fatou NDOYE DIOP et Lyne GINGRAS et le Conseiller en communication, Monsieur Abobacar SY ;

- le Secrétaire général de l'OIF, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF et l'Administrateur de l'OIF, Monsieur Clément DUHAIME pour le soutien apporté par l'OIF pour la réalisation de cette étude.

A toutes ces personnes, nous leur adressons tous les remerciements et toute la gratitude de la CONFEMEN.

Nous tenons également à remercier les États et gouvernements membres de la CONFEMEN qui ont effectivement participé à l'enquête permettant de réaliser le présent document. Nous saluons de façon particulière l'implication personnelle de leurs correspondants nationaux.

Nous exprimons également notre reconnaissance au consultant, Monsieur Amadou WADE DIAGNE et à toute son équipe pour la qualité du travail ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué dans l'anonymat à la production et à la diffusion du présent document.

L'équipe de coordination



ISBN

92 - 9133 - 153 - 8



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	5
Sigles et abréviations	9
Résumé du Rapport de l'étude sur les politiques éducatives des pays du Sud membres de la CONFEMEN.....	10
Rapport de l'étude sur les politiques éducatives des pays du Sud membres de la CONFEMEN	16
Introduction	17
1. La méthodologie et les limites de l'étude.....	18
2. Les principales sources d'inspiration des politiques éducatives	20
2.1 Au niveau international.....	20
2.2 Au niveau des pays.....	21
3. Le résumé des contenus des politiques éducatives	23
4. Périodes des interventions en éducation	30
5. L'approche d'élaboration du document de PE : le cas de certains pays.....	33
6. Des exemples de visions formulées dans les documents de politiques éducatives et macro – économiques	35
7. Analyse des objectifs des politiques éducatives.....	40
8. Les forces et les faiblesses des politiques éducatives.....	43
8.1 Les acquis ou les bénéfices des politiques éducatives	43
8.2 Les faiblesses et les défis des politiques éducatives	44
9. Les facteurs menaçant le succès de la mise en œuvre des politiques éducatives.....	47
9.1 facteurs aggravants	47
9.2 risques et mesures d'atténuation.....	49
10. Le cadre institutionnel et le mécanisme de suivi.....	50
10.1 Les organes de pilotage.....	50
10.2 Les indicateurs de suivi des politiques éducatives.....	54
11. Le financement des politiques éducatives	58
12. Axes d'intervention possibles de la CONFEMEN.....	61



Annexes.....	64
Annexe 1 : Le glossaire des concepts sur les projets et programmes.....	64
Annexe 2 : Les Termes de référence de l'étude.....	67
Annexe 3 : Le canevas type d'enquête sur les politiques éducatives.....	71
Annexe 4 : Programme d'intervention des pays.....	73
Annexe 5 : Les données statistiques.....	82
Annexe 6 : Références bibliographiques.....	92
 Tableaux.....	 25
Tableau 1 : Contenu selon les principaux axes d'intervention : accès, qualité, pilotage et gestion / financement, équité.....	25
Tableau 2 : Typologie et périodicité des documents de référence.....	31
Tableau 3 : Vision formulée dans les documents de politiques éducatives et macro-économiques par pays.....	37
Tableau 4: Principaux problèmes à résoudre par les pays.....	45
Tableau 5: Risques et mesures d'atténuation.....	49
Tableau 6: Mécanismes de coordination.....	52
Tableau 7: Suivi des indicateurs du PDEF (Sénégal).....	54
Tableau 8: Indicateurs de suivi-évaluation du Bénin.....	56
Tableau 9: IMOA cadre indicatif: valeurs de référence pour la Guinée-Bissau.....	57
Tableau 10: Estimation des coûts et des sources de financement des politiques éducatives.....	59
Tableau 11 : Recommandations aux Ministres.....	62



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne pour la coopération internationale
AFD	Agence française de développement
APF	Assemblée parlementaire de la francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CNE	Conseil national de l'Éducation
COGES	Comités de gestion d'établissement scolaire
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
CTC	Comités techniques de coordination
DNUA	Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation
DSRP	Document de Stratégie de réduction de la pauvreté
DPES	Document de Politique économique et sociale
EFE	Éducation, Formation en liaison avec l'Emploi
EGE	États généraux de l'Éducation
EPT	Éducation pour tous
GIZ	Agence allemande de coopération
JICA	Agence japonaise pour la coopération internationale
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGEDD	Programme d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PDDE	Programme décennal du développement de l'Éducation
PDDSE	Plan décennal de développement du secteur l'Éducation
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de formation
PDSEB	Plan de Développement stratégique de l'Éducation de base
PMAT	Plan d'Action à moyen terme
PNA-EPT	Plan National d'action de l'Éducation pour tous
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTIP	Programme triennal d'investissement public
RCA	République Centrafricaine
RESEN	Rapport d'état du système éducatif national
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SCRP	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
SIPEA	Stratégie intérimaire pour l'éducation et l'alphabétisation
SNSE	Stratégie nationale du secteur de l'Éducation
STP	Secrétariat technique permanent
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance



RÉSUMÉ DU RAPPORT DE L'ÉTUDE SUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DES PAYS DU SUD MEMBRES DE LA CONFEMEN



RÉSUMÉ DU RAPPORT DE L'ÉTUDE SUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DES PAYS DU SUD MEMBRES DE LA CONFEMEN

La CONFEMEN a réalisé une enquête auprès des États et gouvernements membres, sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques éducatives à travers un canevas-type visant à poser la question de l'adéquation, de la faisabilité, du réalisme et de la pertinence des politiques éducatives dans les États et gouvernements membres. La CONFEMEN souhaite ainsi apporter sa contribution sur la qualité et la validité des politiques éducatives, fondement de tout progrès social et économique des pays.

Les données ont été collectées grâce aux réponses/pays endossées par l'autorité compétente pour quatorze (14) États et gouvernements membres de la CONFEMEN. L'étude présente certaines limites : l'impossibilité de procéder à des généralisations dans l'espace CONFEMEN étant donné le nombre de réponses reçues, le caractère parcellaire des données envoyées entraînant la non disponibilité de certaines informations clés, des confusions entre document de politique, lois d'orientation de l'éducation, lettres de politique sectorielle de l'éducation et plan d'action et les sources d'information peu variées, basée essentiellement sur la documentation produite et relevée par les correspondants nationaux.

Au niveau international, les sources d'inspiration des politiques éducatives demeurent les engagements internationaux, les programmes et initiatives ainsi que les grandes recommandations de plusieurs assises dont, notamment : la Conférence de Jomtien, le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT (avril 2000), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), etc.



Au niveau national, les politiques éducatives font référence à la constitution, aux plans de développement économique et social, aux documents de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, aux conclusions d'Assises nationales sur l'Éducation.

Les documents de politique éducative font référence à trois périodes différentes selon les pays : court terme (3/4 ans), moyen terme (5 ans) et long terme (10-12 ans).

Ces politiques ont fait l'objet d'une adoption officielle avec des modalités différentes : Conseil des Ministres, Conférence Nationale Souveraine, etc. Le contexte d'élaboration des politiques éducatives est marqué par la prégnance de la pauvreté, une évolution démographique fulgurante, une vingtaine de conflits de toute nature, la crise financière et économique dans les pays du nord. La formulation des ambitions en éducation est largement inspirée des ambitions politiques affichées, notamment par les Chefs d'État et de gouvernement dans le cadre d'une vision de développement à long terme destinée à matérialiser le projet de société avec des formules choc telles que « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent » et « Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire ».

Ces options se traduisent par (i) une place centrale accordée à la citoyenneté et aux valeurs : la formation du citoyen en général et le plein développement de la personnalité humaine, de la démocratie et du progrès social, (ii) un souci d'équité : contribuer à réduire le degré de pauvreté en offrant aux groupes les plus défavorisés, notamment les enfants, les jeunes filles et les femmes, surtout ceux des zones rurales, les possibilités de se former et de mieux se préparer pour la vie et le développement économique et social au cœur des préoccupations, la formation des adultes performants dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer, de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays.



L'analyse des objectifs des politiques éducatives révèle les principaux constats suivants : (i) le caractère holistique des objectifs avec la prise en compte de tous les sous-secteurs du préscolaire au supérieur, (ii) trois dimensions prises en compte partout (accès, qualité et gestion) mais avec des appellations différentes ou une dispersion dans la formulation ou des différences dans l'entrée de la formulation des objectifs, (iii) un souci de correction des disparités avec l'ambition d'une éducation inclusive tout au moins dans le discours officiel, (iv) une articulation avec le développement économique ou au développement durable, (v) des problèmes d'envergure et de formulation des objectifs et (vi) une présence remarquable de l'alphabétisation et des langues nationales.

Les interventions retenues dans les documents d'orientation du développement de l'éducation s'inspirent des principaux soucis ci-après : assurer l'élargissement et la continuité de l'offre éducative, surmonter les obstacles à la scolarisation relevant de la demande ou du contexte de pauvreté ou de handicap, améliorer l'efficacité du système éducatif, dynamiser l'enseignement technique et la formation professionnelle et promouvoir une nouvelle culture de gestion axée sur les résultats, le partenariat, la participation, la gestion déconcentrée et décentralisée de l'éducation, le financement équitable et rationnel de l'éducation, la mise en œuvre d'une politique de communication au service du développement de l'éducation.

Les réformes significatives entreprises dans le cadre des Politiques éducatives, qu'elles soient d'ordre institutionnel, politique ou organisationnel sont toutes centrées sur l'objectif ultime de démocratisation pour les rendre accessibles et de qualité à toutes et à tous.

Les pays ont élaboré des batteries d'indicateurs pour suivre l'évolution du secteur de l'éducation. Les valeurs de référence et les valeurs cibles y sont déterminées.



Trois cas de figure sont notés : la sélection d'indicateurs exhaustifs priorisés, le choix d'une liste limitée d'indicateurs, et le choix d'indicateurs globaux associés à des indicateurs déclencheurs de l'appui des partenaires.

Pour assurer la viabilité financière à long terme de leur nouvelle politique éducative, les gouvernements ont construit, avec l'appui d'expertise technique, un instrument de simulation financière pour l'ensemble du secteur éducatif. L'instrument de simulation financière permet d'estimer les dépenses associées aux divers scénarios compatibles avec les grands axes de la politique sectorielle éducative et d'évaluer les besoins en fonds additionnels compte tenu des ressources nationales susceptibles d'être disponibles. Selon les pays, les partenaires les plus engagés dans le secteur éducatif sont l'UE, la BM, l'UNESCO, la BAD, la BID, l'ACDI, la DDC/Suisse, les Pays Bas, l'OIF, le PNUD, l'AFD, la JICA, le GIZ, la Norvège, le Danemark, la Suède, l'US/AID, la Belgique, le PME/ex-FTI, les ONG internationales, etc.

Les pays ont mis en place des dispositifs institutionnels pour suivre l'évolution du secteur de l'éducation : Comité national de pilotage, Secrétariat permanent, cadre partenarial, etc.

La coordination des activités se fait à travers une coordination interne, une coordination externe, une coordination interministérielle permanente, une consultation régulière entre les bailleurs de fonds et une concertation périodique entre le Gouvernement et ses partenaires.

L'étude a recommandé les actions suivantes à la CONFEMEN : harmonisation des concepts et des cadres de rédaction des politiques, ajustements des programmes au calendrier international, adoption de l'approche holistique, intégrée et diversifiée de l'éducation, réflexions sur les mécanismes de coordination des actions gouvernementales et définition des principaux critères communs de suivi des politiques éducatives et des indicateurs.



L'étude a fait les recommandations suivantes aux ministres : nécessité d'une harmonisation des concepts utilisés, une meilleure prise en compte de l'alphabétisation, un meilleur positionnement de la formation professionnelle et technique dans la stratégie de développement économique avec une part plus importante dans les budgets de l'éducation et dans la révision des curriculums (orientation de l'éducation), une analyse prospective pour anticiper les problèmes, la prise en compte dans les curriculums de la prévention et gestion des conflits, des arbitrages budgétaires pour une meilleure prise en compte de certains sous-secteurs (formation professionnelle, alphabétisation, petite enfance) et de certains domaines (manuels scolaires et supports didactiques par exemple), la participation du secteur privé, le développement de stratégies nouvelles de mobilisation de ressources additionnelles, le développement d'un vaste plan de plaidoyer en faveur de l'éducation en partenariat avec la Société civile et le Secteur privé, la mise en œuvre d'un plan de communication pour rendre l'éducation plus visible, plus crédible et plus soutenue par l'ensemble des acteurs.



RAPPORT DE L'ÉTUDE SUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DES PAYS DU SUD MEMBRES DE LA CONFEMEN



INTRODUCTION

Espace de coopération, de réflexion et de concertation sur le développement des systèmes éducatifs des pays membres, la CONFEMEN offre un cadre d'échanges et de propositions à ses 44 États et gouvernements membres sur les défis et les enjeux de l'éducation. Elle est également un instrument privilégié qui permet aux États et gouvernements du Nord et du Sud de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs.

L'une de ses missions régaliennes est d'apporter un appui technique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau des pays du Sud. Au fil du temps, elle s'est dotée d'un observatoire de la qualité de l'éducation et de l'efficacité des politiques éducatives à travers la mise en place du programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC). Depuis 1991, date de sa création, le PASEC a évalué les performances des systèmes éducatifs de plus de 20 pays francophones.

En outre, la CONFEMEN contribue à l'amélioration des politiques éducatives des pays membres à travers les décisions et recommandations prises lors des Sessions ministérielles.

De par les missions qui lui sont assignées, la CONFEMEN doit :

- Informer ses membres sur l'évolution des systèmes éducatifs et les réformes en cours ;
- Nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ;
- Animer la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.

Ces missions sont complétées par la mise à la disposition des décideurs d'informations objectives sur les forces et les faiblesses des systèmes



éducatifs pour orienter leurs choix en matière de politiques éducatives à travers entre autres, le Programme d'analyse et d'évaluation des systèmes éducatifs (PASEC). Beaucoup de politiques éducatives ont été élaborées et de nouvelles stratégies et modalités d'action développées, mais les États et gouvernements membres de la CONFEMEN sont confrontés aujourd'hui à de nouveaux enjeux internationaux. Leurs mises en œuvre souffrent d'insuffisances, notamment liées à la qualité et à la pertinence de l'éducation ainsi qu'à la bonne gouvernance. Certaines d'entre elles ne sont pas en phase avec les réformes engagées.

À l'aube de 2015, date prévue pour le bilan de la réalisation des objectifs de l'EPT, il est clair que beaucoup de pays sont sur la bonne voie mais ne les atteindront pas malgré tous les efforts déployés.

Il faut se poser la question de l'adéquation, de la faisabilité, du réalisme et de la pertinence des politiques éducatives dans les États et gouvernements membres. La CONFEMEN souhaite apporter sa contribution sur la qualité et la validité des politiques éducatives, fondement de tout progrès social et économique des pays.

1. La méthodologie et les limites de l'étude

La CONFEMEN a réalisé une enquête auprès des États et gouvernements membres, sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques éducatives à travers un canevas-type.

Ces données ont été collectées auprès des correspondants nationaux grâce aux réponses/pays endossées par l'autorité compétente (Ministre ou Secrétaire général ou Directeur de Cabinet du ministère). Quatorze (14) pays¹ et/ou États et gouvernements sur 44 ont rempli le questionnaire. Des recherches sur le net ont été effectuées et ont permis de compléter certaines informations.

¹ Les pays et gouvernements qui ont répondu à la demande de la CONFEMEN sont les suivants : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liban, Mali, Maurice, Niger, Québec, République Centrafricaine, Sénégal et Tchad



Ce présent document de synthèse analyse les différents types de politiques éducatives dans l'espace francophone. Une comparaison a été faite entre certains pays pour identifier les similitudes et les différences, les points forts et les points faibles de ces politiques éducatives tant du point de vue du processus d'élaboration, de validation, de mise en œuvre que du point de vue du contenu, surtout en termes de priorité et de choix stratégiques.

Cependant, l'étude présente les limites suivantes :

- seuls quatorze (14) États et gouvernements dont le Québec ont répondu à la demande de la CONFEMEN, avec pour conséquence, l'impossibilité de procéder à des généralisations dans l'espace CONFEMEN ;
- le caractère parcellaire des données envoyées entraînant la non disponibilité de certaines informations clés du fait que le canevas type envoyé a mis l'accent sur des aspects qui lui semblent prioritaires ; de grandes différences dans le remplissage du canevas type par les pays se traduisant parfois soit par l'envoi d'un tableau succinct, soit par l'envoi d'une série de documents de projet, de requête FTI et de brochures, soit par des silences sur certaines questions posées dans le canevas ;
- des documents de politique éducative impossible à trouver sur les sites web signalés dans les canevas ;
- des confusions entre document de politique, lois d'orientation de l'éducation, lettres de politique sectorielle de l'éducation et plan d'action ;
- la non possibilité d'effectuer des missions de terrain dans les pays membres de la CONFEMEN pour diversifier les sources d'informations et valider les informations collectées auprès des différents acteurs de l'éducation (administrations publiques, secteur privé, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, etc.) ;
- l'étude est basée essentiellement sur la documentation produite par les correspondants nationaux.



2. Les principales sources d'inspiration des politiques éducatives

2.1 Au niveau international

Au niveau international, les sources d'inspiration des politiques éducatives demeurent les engagements internationaux, les programmes et initiatives ainsi que les grandes recommandations de plusieurs assises dont, notamment :

- les recommandations de la Conférence de Jomtien ;
- la Convention cadre pour la protection des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992) ;
- la Déclaration universelle des Droits linguistiques à Barcelone en 1996 ;
- le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT (avril 2000) ;
- les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (DNUA) ;
- l'Initiative de l'UNESCO Savoir pour pouvoir (LIFE) ;
- les initiatives des autres organisations internationales et sous régionales : OIF, CONFEMEN, ADEA, Banque mondiale, Banque Africaine de développement (BAD)... ;
- la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide (2005) ;
- le protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'Éducation et la Formation ;
- les stratégies du FTI devenu GPE ou PME ;
- les documents d'orientation et les secteurs prioritaires des partenaires techniques et financiers ;
- les résolutions, les orientations, les recommandations et les déclarations prises lors des grandes rencontres internationales ;
- les engagements pris et les accords signés avec les PTF.



2.2 Au niveau des pays

Au niveau national, les politiques éducatives font référence à la constitution, aux plans de développement économique et social, aux documents de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté sous diverses appellations (Plan stratégique national de développement de 2009-2013 du Gouvernement Royal du Cambodge par exemple, à la Loi d'orientation de l'Éducation, à la Lettre de Politique du Secteur de l'Éducation (LPSE), aux conclusions d'Assises nationales sur l'Éducation (États Généraux de l'Éducation, Forum National sur l'Alphabétisation, Assises nationales, etc.). D'autres documents sont également consultés pour des raisons de cohérence et d'harmonisation. Ce sont :

- Le document de programmation générale du chef de l'État ;
- La déclaration de politique générale du chef du gouvernement (Premier ministre) ;
- Le document de stratégie d'intervention des OSC ;
- Les documents de politique des autres secteurs de développement ;
- Le diagnostic du secteur de l'éducation (DES) ou le Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) ;
- Les annuaires statistiques ;
- Les rapports du recensement général de la population ;
- Les orientations et les textes de la fonction publique ;
- Les rapports des projets et programmes exécutés, surtout en éducation ;
- Les modèles de simulation en éducation en lien avec les projections du macro – économique, tel que le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), les budgets programmes ;
- Les politiques de décentralisation ;
- Les lois de finances, les rapports d'exécution budgétaire, les programmes d'investissement public (PIP) ;
- Les études prospectives ;
- Les rapports d'études sur des thématiques spécifiques.



En guise d'illustration, nous pouvons citer les cas ci – après :

- Au Mali, en application du principe garantissant le droit à l'éducation, le Gouvernement a élaboré en Juillet 1998 une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) pour laquelle l'éducation constitue l'une des clés du développement humain durable.
- Au Niger, le Programme décennal de développement de l'Éducation est la traduction d'une vision clairement exprimée dans la Loi 98-12 de juin 1998 portant Orientation du système Éducatif Nigérien (LOSEN). Il est cohérent avec le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui poursuit la réalisation des OMD et de l'EPT à l'horizon 2015 ; les principales sources sont :
 - la lettre de Politique Éducative adoptée par le gouvernement en septembre 2001 ;
 - la Décennie de l'Éducation de l'UA ;
 - l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique ;
 - le Cadre d'action de Dakar sur l'Éducation pour tous (EPT) ;
 - les recommandations du Sommet des Chefs d'États des six pays parmi les moins scolarisés (Burkina Faso, Mali, Niger Tchad, Guinée et Sénégal), le 28 novembre 2010 à Bamako.
- En RCA et en application des orientations politiques notées dans la Constitution et en conformité avec les objectifs de l'EPT, les OMD, le DSRP, le Plan sectoriel de l'Éducation prend en compte les objectifs du Plan national de développement de l'Éducation (PNDE) de juin 1999, des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'an 2000, du Plan national d'action de l'Éducation pour tous (PNA-EPT) d'avril 2004, élaboré dans le cadre d'action de Dakar, des insuffisances du système éducatif récemment mises en exergue par le Rapport d'état du système éducatif national Centrafricain (RESEN/RCA) et surtout les axes prioritaires contenus dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).
- Au Burkina Faso, les principaux engagements du gouvernement pour le secteur de l'éducation seront traduits par la mise en œuvre du Plan de



Développement stratégique de l'Éducation de base (PDSEB) en tant qu'instrument de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) dans le domaine de l'éducation de base, du Programme quinquennal du Président du Burkina Faso et du Programme d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable (PAGEDD).

- Au Bénin, tenant compte des engagements pris au niveau international et, notamment le Cadre d'action de Dakar relatif à l'Éducation pour tous d'ici 2015, le gouvernement a adopté une Lettre de Politique du secteur éducatif en 2005 qui spécifie les grandes orientations du secteur. Conformément à la volonté du Bénin d'accorder la priorité au secteur de l'éducation dans sa stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP), ces grandes orientations ont conduit par la suite à l'adoption du Plan décennal de développement du secteur éducatif (PDDSE) qui offre un cadre cohérent intégrant tous les niveaux d'enseignement.

3. Le résumé des contenus des politiques éducatives

Les interventions retenues dans les documents d'orientation du développement de l'éducation s'inspirent des principaux soucis ci-dessous :

- assurer l'élargissement et la continuité de l'offre éducative avec, notamment la promotion d'un programme de recherche-action sur le développement de structures alternatives de prise en charge efficace de la petite enfance ;
- surmonter les obstacles à la scolarisation relevant de la demande ou du contexte de pauvreté ou de handicaps par la mise en place et l'exécution d'une stratégie d'éducation inclusive, la revitalisation du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle et une éducation de base universelle et obligatoire de dix (10) ans² ;

² Guinée Bissau : « progresser vers une couverture large d'un système offrant à un grand nombre de jeunes 9 années de scolarité »



- améliorer l'efficience du système éducatif par la mise en œuvre d'un nouveau curriculum, la mise en place d'un système fonctionnel de formation des enseignants qui articule formation initiale et formation continue pour toutes les cibles, l'amélioration de l'évaluation des performances des élèves ;
- dynamiser l'enseignement technique et la formation professionnelle avec (i) l'exécution d'une stratégie d'appui à la promotion de l'apprentissage d'un métier pour les adolescents sortants du primaire et exclus du moyen, (ii) le développement des filières professionnelles courtes, (iii) la création de nouvelles filières professionnalisées (ETFP et supérieur) et (iv) la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ;
- promouvoir une nouvelle culture de gestion axée sur les résultats, le partenariat, la participation, la gestion déconcentrée et décentralisée de l'éducation, le financement équitable et rationnel de l'éducation, la mise en œuvre d'une politique de communication au service du développement de l'éducation.

Le tableau figurant à la page suivante résume les axes d'intervention associés aux actions prioritaires retenues dans les documents de politique.

Tableau 1 Contenu selon les principaux axes d'intervention : accès, qualité, pilotage et gestion/financement, équité

Domaines ou principaux axes d'intervention	Actions prioritaires
Accès	1. Accès à une éducation de base universelle et obligatoire de dix (10) anssoit de 6 à 16 ans
	2. Élaborer et mettre en œuvre un programme décennal de construction et d'équipement des infrastructures scolaires et universitaires
	3. Renforcer les capacités d'accueil des établissements privés
	4. Gratuité de l'enseignement de base public
	5. Cantine scolaires
	6. Sensibiliser les communautés, les élus locaux et les acteurs des médias sur les questions de scolarisation et d'éducation
	7. Rapprochement des écoles au domicile de la population, répartition des enseignants
	8. Recours systématique aux classes multigrades dans les zones à faibles effectifs scolarisés (écoles à classe unique, écoles rurales alternatives, etc.)
Qualité	1. Mise en place un système efficace de suivi des acquis et des compétences des apprenants
	2. Évaluation régulière des acquis des apprentissages des élèves
	3. Améliorer la pertinence des apprentissages
	4. Promouvoir le bien être en milieu scolaire et universitaire
	5. Améliorer l'orientation des élèves et étudiants
	6. Appuyer et diffuser l'usage de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage
	7. Rendre disponible et à temps dans tous les établissements scolaires, les intrants pédagogiques nécessaires
	8. Amélioration des conditions de travail des enseignants des encadreurs et des élèves
	9. Mise en place de 3 sous-cycles au primaire pour réduire les redoublements
	10. Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique
	11. Assurer le respect du temps scolaire et un déroulement paisible des activités pédagogiques

Domaines ou principaux axes d'intervention	Actions prioritaires
Qualité (suite)	12. Réduction des redoublements par l'application de la politique des sous-cycles, par la formation des enseignants sur les méthodes d'évaluation et leurs sensibilisations sur les impacts négatifs du redoublement
	13. Mise en place de soutien scolaire pour les élèves en difficulté avec l'appui des associations des parents d'élèves
	14. Recruter un personnel enseignant compétent, mieux géré et en nombre suffisant
	15. Renforcer la qualification des enseignants et du personnel d'encadrement (élaboration et mise en œuvre d'une politique de formations initiale et continue ; amélioration de l'encadrement pédagogique des enseignants)
	16. Professionnaliser les fonctions au sein des services administratifs de l'éducation
	17. Améliorer la dotation des établissements en enseignants et en intrants pédagogiques (qualité et quantité)
	18. Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants
	19. Éducation à la citoyenneté
	20. Adaptation et renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire, la protection de l'environnement et l'éducation à la paix
	21. Mise en place d'une politique qui vise le développement du sport scolaire et des activités de loisirs
	22. Utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français
Pilotage, Gestion et financement	1. Améliorer le management stratégique du système (renforcement des capacités et dynamisation du système d'information au sein du système éducatif)
	2. Vision holistique, intégrée et multi sectorielle du système éducatif avec passerelles et cycles terminaux effectifs
	3. Améliorer le cadre institutionnel, les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif
	4. Prise de textes légaux et réglementaires relatifs à l'organisation au fonctionnement et à la gestion de l'école de base
	5. Restructuration et ajustement institutionnel nécessaires à la refondation du système éducatif
	6. Politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels de l'éducation
	7. Audit des personnels de l'éducation
	8. Mise en œuvre de critères d'allocation des régions et des écoles en personnel enseignant
	9. Mise en place d'un système d'incitations pour fixer les enseignants qui travaillent dans un contexte difficile
	10. Mettre en place un cadre juridique régissant le partenariat entre la puissance publique et le secteur privé (PPP) en vue d'accroître le rôle du privé dans l'offre éducative

Domaines ou principaux axes d'intervention	Actions prioritaires	
Pilotage, Gestion et financement (suite)	11.	Élaborer et mettre en œuvre un programme d'appui au secteur privé de l'enseignement
	12.	Mettre en place et rendre fonctionnel un cadre de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux de l'éducation
	13.	Organiser des rencontres périodiques entre les décideurs et les partenaires sociaux
	14.	Mettre en œuvre et suivre les recommandations et décisions issues des dites rencontres sectorielles
	15.	Politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires
	16.	Promotion d'un partenariat efficace et bien coordonné et ouverture à la coopération régionale
	17.	Amélioration de la gouvernance et de l'administration générale du système éducatif ou amélioration de la gestion du secteur de l'éducation et de la formation
	18.	Rendre effective la gestion axée sur les résultats
	19.	Responsabilisation et « Empowerment » des chefs d'établissements en leur donnant plus d'autonomie et en exigeant des redditions de compte à travers la mise en place d'un système d'indicateurs de performance
	20.	Meilleure implication des parents, des autorités locales et traditionnelles et des collectivités pour donner un sens et un contenu à la formule « l'école aux communautés »
	21.	Gouvernance démocratique du système éducatif basée sur la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire
	22.	Améliorer la gestion des établissements
	23.	Promouvoir le mode communautaire
	24.	Mettre en œuvre la loi sur la décentralisation dans l'éducation
	25.	Politique de financement du système éducatif soutenue, équilibrée, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation
	26.	Amélioration des capacités logistiques et de production des données pour le secteur
	27.	Déterminer les résultats escomptés des programmes et des diplômes et spécifier les qualifications nécessaires aux professions éducatives
	28.	Évaluer les programmes à travers des indicateurs et des données déterminés
	29.	Mise en service d'une carte scolaire opérationnelle ainsi que des fichiers d'élèves fiables permettant de gérer l'adéquation de l'offre éducative à la demande

Domaines ou principaux axes d'intervention	Actions prioritaires
Équité	1. Résorption des disparités en genre et entre régions (accès à une éducation équitable ou égalité des chances et, en particulier, renforcer l'éducation des filles et la formation des femmes)
	2. Élaborer et mettre en œuvre une politique d'éducation et de formation des filles
	3. Encourager les initiatives éducatives pertinentes prises par les ONG, les privés et les communautés en faveur de l'éducation
	4. Internat pour les filles dans les zones vulnérables, services aux élèves de la maternelle, aux enfants handicapés et minoritaires, subventions des infrastructures scolaires
	5. Résoudre les problèmes des enfants non-scolarisés en raison de la pauvreté
	6. Résorption des disparités en termes d'accès à l'école notamment en priorisant la construction d'écoles dans les zones à faible offre scolaire et en allouant des primes aux enseignants affectés dans les zones isolées pendant les 9 mois de scolarité
	7. Mise en place, avec l'appui des communautés, de cantines scolaires dans les zones à faible demande scolaire et à forts abandons
	8. Mettre en place et rendre fonctionnels des espaces éducatifs équipés pour l'éducation alternative
	9. Mettre en place un système efficace d'encadrement des enfants défavorisés, notamment les filles
	10. Distribution de kits scolaires pour les enfants vulnérables
Éducation non formelle et alphabétisation	1. Éradication de l'analphabétisme et promotion des langues nationales
Formation professionnelle	1. Créer de nouvelles filières professionnalisées (ETFP et supérieur)
	2. Développer les passerelles et améliorer la mouvance entre le secteur technique et le secondaire général
	3. Promotion et orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail
	4. Mise en place d'un dispositif d'observation et de prospection du marché de l'emploi et de l'insertion des sortants



Les réformes significatives entreprises dans le cadre des Politiques éducatives, qu'elles soient d'ordre institutionnel, politique ou organisationnel sont toutes centrées sur l'objectif ultime de démocratisation pour les rendre accessibles et de qualité à toutes et à tous. Il s'agit, notamment des innovations suivantes :

- les réformes Institutionnelles : création de nouvelles structures chargées de l'éducation ;
- la libéralisation de l'offre éducative témoignant ainsi de la ferme volonté des populations/communautés et du secteur privé de répondre à la demande d'éducation là où l'État, en raison de ses ressources limitées, n'a pu encore mettre en place une structure éducative ;
- la refonte des programmes d'enseignement ;
- la promotion et l'utilisation des langues nationales ;
- l'appel à de nouveaux corps d'enseignants (émergents) tels que les enseignants contractuels, les enseignants communautaires, les volontaires de l'éducation ;
- l'adaptation des modalités d'offres aux réalités des pays telles que la pratique de la double vacation (double flux), les écoles à classe unique (ECU) au Mali, les alternatives locales d'éducation, les écoles rurales alternatives (ERA) au Niger, etc. ;
- l'introduction des activités pratiques dans l'enseignement ;
- la Formation technique et professionnelle au cœur des réformes comme seconde priorité ;
- le rattachement de la recherche scientifique à l'enseignement supérieur ;
- l'introduction des TIC à l'école avec, notamment l'informatisation du système de gestion, de contrôle et de supervision du système éducatif ;
- la systématisation du partenariat dans la gestion de l'école et une plus grande implication du secteur privé dans l'éducation ;
- l'introduction de problématiques émergentes dans les curriculums comme l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté, le VIH/SIDA, le genre, etc. ;
- le développement de politiques en matière de Sciences, Technologies et Innovations (STI) ;
- la gestion déléguée de l'éducation ou cogestion avec la déconcentration, la décentralisation et la responsabilisation des communautés.



4. Périodes des interventions en éducation

Les documents de politique éducative font référence à trois périodes différentes selon les pays : court terme (3/4 ans), moyen terme (5 ans) et long terme (10-12 ans).

Les pays concernés par le court terme (3/4 ans) sont le Cambodge, la Côte d'Ivoire et le Tchad. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le Plan d'Action à Moyen terme (PAMT) est un plan triennal et budgétisé ; il permet une cohérence dans les interventions, couvre la période 2012 – 2014 avec préparation de réformes inscrites dans le long terme jusqu'en 2020.

L'on peut comprendre le cas de la Côte d'Ivoire qui sort d'une période de conflit social armé ; (ce pays a repris en 2008 un processus déjà initié huit ans auparavant, mais qui avait été interrompu en 2002 du fait des événements politiques qu'il traversait. Un rapport d'état du système éducatif ivoirien (RESEN) a été publié en mai 2009).

Par contre, la raison est à rechercher au Tchad qui disposait déjà du Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Tchad (PARSET), dans la préparation du Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation (PDDEA).

Un seul pays, le Liban, a présenté un programme à moyen terme (5 ans) alors que sept (7) pays (Bénin, Burkina Faso, RCA, Sénégal, Maurice, Mali et Guinée Bissau) ont un programme à long terme (10-12 ans) avec une planification itérative articulée avec phasage ou avec un plan d'action triennal comme cela est le cas au Mali.

À part deux pays (Maurice et RCA), les pays ont démarré leur politique de manière dispersée avec les dates suivantes : 1997, 1999, 2000, 2006, 2008 (deux pays), 2009, 2011, 2012, 2013.

L'explication du choix de la date de démarrage est à rechercher même si la référence à Jomtien (1990) et au Cadre d'Action de Dakar (2000) est suffisamment explicite.

La période de la planification suit la même logique avec les perspectives temporelles suivantes : 2010 (fin de programme pour le Sénégal), 2013, 2014, 2015 (deux pays : Mali et Tchad) et 2020 (4 pays : Burkina Faso, Guinée Bissau, Maurice et RCA).



Tableau 2 : Typologie et périodicité des documents de référence

Pays	Appellation du document	Période d'élaboration	Période couverte	Durée	Année de démarrage	Horizon
Bénin	Plan décennal de développement du secteur l'éducation (PDDSE)		2006-2015	10 ans	2006	2015
Burkina-Faso	Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB)	1999 - 2000	2001-2010	10 ans	2002	2010
	Programme de développement stratégique de l'éducation de base		2011-2020	10 ans	2011	2020
Burundi	Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation	2012	2012-2020	8 ans	2013	2020
Cambodge	Plan stratégique de l'éducation		2009-2013	5 ans	2009	2013
Côte d'Ivoire	Plan d'Action à Moyen Terme (PMAT) sous-secteur Éducation Nationale		2012-2014	3 ans	2012	2014
Guinée Bissau	Programme de développement du secteur de l'éducation 2009-2020		2009-2020	12 ans	2009	2020
Liban	La qualité de l'éducation pour le développement Plan de développement de l'enseignement général		2010-2015	5 ans		
Mali	Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) ³	1998 PRODEC	1998-2015 PRODEC	10 ans	2001	2015

3 Le PRODEC, dans son contenu, propose une réforme générale du système éducatif afin d'atteindre à l'horizon 2015 la scolarisation universelle des enfants âgés de 7 à 12 ans. Pour sa mise en œuvre, le gouvernement malien a mis en place avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers un programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE) qui se présente donc comme l'opérationnalisation financière du PRODEC sur une période de 10 ans déclinée en trois phases successives :

- la phase I, ou PISE I : 2001 - 2004 (elle a été prorogée d'un an, c'est-à-dire jusqu'en 2005);
- la phase II, ou PISE II : 2006 - 2008-01-31;
- la phase III, ou PISE III : 2009 -2011.



Pays	Appellation du document	Période d'élaboration	Période couverte	Durée	Année de démarrage	Horizon
	avec un Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation (PISE)		2001-2011 PISE		2001	2011
Maurice	Plan stratégique de l'éducation et des ressources humaines		2008-2020	12 ans	2008	2020
Niger	Programme Décennal du Développement de l'Éducation (PDDE)	2002	2003-2013	10 ans	2003	2013
Québec	Renouveau pédagogique énoncé d'une politique éducative « L'école, tout un programme »		depuis 1997		1997	
R.C.A	Stratégie nationale du secteur de l'éducation		2008-2020	12 ans	2008	2020
Sénégal	Programme décennal de l'éducation et de formation (PDEF) ⁴	1998-1999	2000-2010	10 ans	2000	2010
Tchad	Stratégie Éducation et Formation en liaison avec l'Emploi (EFE)	1990				
	Stratégie Intérimaire pour l'Éducation et l'alphabétisation (SIPEA), Programme triennal		2013-2015	3 ans	2013	2015

⁴ Un nouveau programme est en cours de préparation pour la période 2012-2025.



5. L'approche d'élaboration du document de PE : le cas de certains pays

Le cas de la Guinée Bissau est assez illustratif de l'approche participative adoptée par les pays. Dans ce pays, en novembre 1995, le Ministre de l'Éducation a organisé une table ronde sur le secteur éducatif avec la participation des agences de développement et toute la communauté en général qui, d'une manière ou d'une autre, travaillent en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Les objectifs suivants étaient fixés:

- arriver à un consensus avec les partenaires de développement sur les changements que l'on prétend introduire dans le plan du Cadre national de l'Éducation pour le développement humain, compte tenu du Programme du gouvernement pour le secteur de l'Éducation ;
- analyser conjointement l'avant-projet de la loi de base du système éducatif ;
- étudier la meilleure formule d'harmonisation de l'aide extérieure en fonction de la nouvelle organisation du ministère de l'Éducation.

En Côte d'Ivoire, la définition du programme éducatif a été précédée d'une analyse diagnostique approfondie du secteur qui a fait collaborer des équipes nationales et des appuis donnés par les différents partenaires au développement. Ce diagnostic a permis d'explorer en détail le fonctionnement du système éducatif ivoirien du point de vue i) des ressources qu'il mobilise, ii) des modalités concrètes de son fonctionnement aux différents niveaux d'enseignement et les différents types d'études, et iii) des résultats qu'il obtient. Ce diagnostic a permis à la fois d'évaluer le niveau d'efficience et d'équité du système (et de ses différentes composantes) et de cerner l'origine des difficultés rencontrées.

Si beaucoup de pays n'ont pas indiqué la procédure d'adoption des documents de politique éducative, par contre pour les pays l'ayant



renseigné, ces politiques ont fait l'objet d'une adoption officielle avec des modalités différentes :

- À Maurice, le Conseil des Ministres présidé par le Premier Ministre a approuvé le Plan en décembre 2009 comme cela est le cas au Bénin en janvier 2007 et au Burundi le 26 mars 2002 ;
- Au Tchad, la Stratégie Éducation, Formation en liaison avec l'Emploi (EFE) a ainsi bénéficié du sceau de la Conférence nationale souveraine organisée du 15 janvier au 6 avril 1993. Elle a été soutenue par les États Généraux de l'Éducation nationale tenus en octobre 1994, qui ont recommandé qu'elle soit érigée en Loi d'orientation de l'Éducation et de la Formation, avec élargissement aux domaines de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- Dans le cas du Cambodge, « il s'agit d'un document qui se réfère au plan stratégique national de développement de 2009-2013 du Gouvernement Royal » ;
- Au Mali, le PRODEC est intégré dans la Loi N°99-046 du 28 décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation comme une annexe⁵.

La démarche d'élaboration au Burundi

Le choix d'un scénario de référence était un préalable à l'étape de rédaction. La période de prévision s'étend de 2012 à 2020, c'est aussi la période de mise en œuvre du programme national. Les documents en annexe, plus précis, proposent un plan d'actions budgétisé sur la période 2013-2015. Les simulations financières ont été réalisées sur un modèle, le choix définitif du scénario de référence a été fait au moment du démarrage des travaux de rédaction du PSDEF et de ses annexes.

La rédaction a été confiée à une équipe nationale de cadres des Ministères en charge de l'éducation appuyée par une expertise internationale recrutée à cet effet, afin qu'elle apporte un regard externe, une expérience sectorielle tirée de plusieurs pays, une coordination technique et de la méthode. L'écriture s'est faite en ateliers intensifs et structurés. Les étapes d'écriture et d'évaluation ont été parallèles, en privilégiant une approche concertée, afin de faciliter le processus d'endossement par les PTF.

Un atelier de validation conjointe du projet sera ensuite organisé avec la participation de représentants du Gouvernement, de la société civile et les syndicats du secteur. Le projet de PSDEF, soumis à l'évaluation des PTF, sera envoyé par courrier des Ministres en charge du secteur au chef de file des PTF.

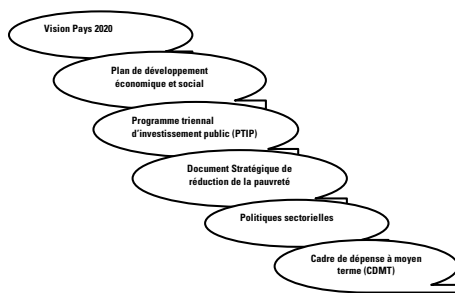
La version finale du PSDEF, endossée, sera ensuite soumise pour adoption au Conseil des Ministres.

⁵ Dans la brochure envoyée à la CONFEMEN



6. Des exemples de visions formulées dans les documents de politiques éducatives et macro – économiques

L'analyse des documents révèle l'ancrage des politiques éducatives dans une vision plus large avec les politiques économiques et sociales comme le montre le schéma suivant :



La formulation des ambitions en éducation est largement inspirée des ambitions politiques affichées, notamment par les Chefs d'État et de gouvernement dans le cadre d'une vision de développement à long terme destinée à matérialiser le projet de société avec des formules choc telles que :

- Burkina Faso pour l'horizon 2025 : « Une nation solidaire, de progrès et de justice » et « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent » (Programme du Président de la République) ;
- «Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire ».

Ces options se traduisent par :

- I. Une place centrale accordée à la citoyenneté et aux valeurs : la formation du citoyen en général et le plein développement de la personnalité humaine, de la démocratie et du progrès social :
 - le développement de la personnalité du libanais en tant qu'individu honnête et producteur, en tant que membre d'une société démocratique libre et en tant que citoyen respectueux des lois et des valeurs nationales (Liban) ;
 - le socle est la culture nationale, ouverte aux valeurs universelles et contribuant pour un développement humain durable (Maurice).



II. Un souci d'équité : contribuer à réduire le degré de pauvreté en offrant aux groupes les plus défavorisés, notamment les enfants, les jeunes filles et les femmes, surtout ceux des zones rurales, les possibilités de se former et de mieux se préparer pour la vie (Niger).

III. Le développement économique et social au cœur des préoccupations :

- la formation des adultes performants dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer, de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays (Bénin) ;
- l'adaptation des enseignements aux besoins de l'économie et de la société (adéquation formation-emploi au Burundi) ;
- le fil direct des réformes économiques pour assurer la capacité du pays à faire face aux défis nouveaux tels que les soubresauts macroéconomiques multiples et externes (Maurice).



Le tableau ci-dessous présente la vision par pays.

Tableau 3 : Vision formulée dans les documents de politiques éducatives et macro-économiques par pays

Pays	Vision politique
1. Bénin	La double exigence du développement durable et d'un état démocratique a conduit la République du Bénin à accorder une grande importance à la formation du citoyen en général. Ce qui est traduit à travers la Constitution du 11 Décembre 1990 et des résolutions des États généraux de l'Éducation (EGE). Les articles 1, 2, 3 et 4 de la nouvelle Loi d'Orientation de l'Éducation nationale (loi N° 2003 -17 du 17 octobre 2003) souligne clairement l'important principe selon lequel l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Une plus grande attention doit être accordée à l'éducation des filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables. Les objectifs de cette éducation à travers l'école béninoise sont décryptés selon trois grands axes présentés dans le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (PDDSE) comme suit : - former des adultes performants dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer, de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays ; - former des adultes techniquement compétents et humainement équilibrés ; - servir de moyen de transformation de la société.
2. Burkina-Faso	La vision de développement à long terme à travers le projet de société du Burkina Faso pour l'horizon 2025 : Une nation solidaire, de progrès et de justice.
3. Burundi	Le Gouvernement vient de définir de nouvelles orientations visant une stabilité et un développement durable à travers la vision 2025. Elles répondent à deux préoccupations majeures à savoir, la croissance du PIB et la réduction du taux de pauvreté de moitié d'ici 2025. Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté 2^e génération (CSLP II) qui vient de voir le jour constitue une feuille de route qui permettra de réaliser cette vision. Celle-ci repose sur 4 piliers, dont le développement du capital humain. Le plan vise l'adaptation des enseignements aux besoins de l'économie et de la société (adéquation formation-emploi).
4. Cambodge	Cette politique vise à former qualitativement des ressources humaines dotées d'une meilleure vertu et de toutes les compétences nécessaires pour contribuer à développer le pays en se basant sur le savoir et le savoir-faire.
5. Côte d'Ivoire	Le Programme d'Action à moyen terme veut un bien-être social pour tous en passant par deux objectifs majeurs que sont : - faciliter l'accès à l'Éducation pour tous ; - améliorer la performance du système éducatif.



Pays	Vision politique
6. Guinée Bissau	Le programme du gouvernement reconnaît que le développement du pays passe nécessairement par la formation des ressources humaines à tous les niveaux préconisant ainsi la satisfaction durable des besoins individuels et collectifs des Guinéens et que sans éducation il n'y a pas de développement intégral de l'homme. Le système éducatif doit s'adapter au milieu social qui l'insère et vise le plein développement de la personnalité humaine, de la démocratie et du progrès social. Le nouveau type d'éducation à promouvoir est une éducation intégrée dont le socle est la culture nationale, ouverte aux valeurs universelles et contribuant à un développement humain durable.
7. Liban	À partir d'un ensemble de principes généraux à la fois intellectuels, humains, nationaux et sociaux, les programmes prennent en compte le développement de la personnalité du Libanais en tant qu'individu honnête et producteur, en tant que membre d'une société démocratique libre et en tant que citoyen respectueux des lois et des valeurs nationales. Aussi, ces programmes répondent-ils aux besoins de former une société évoluée et entière dont les citoyens vivent en solidarité dans un climat de liberté, de justice, de démocratie et d'égalité.
8. Mali	Le Mali a fait de la lutte contre la pauvreté l'un des objectifs essentiels de son plan de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté, à travers le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), est axée, sur l'accès des populations aux services sociaux essentiels et parmi lesquels en priorité l'éducation. Répondre aux objectifs fixés dans le CSLP pour la réduction de la pauvreté exige pour le secteur de l'éducation de relever le défi majeur de la réforme (ou de la refondation) du système pour faire en sorte que, dans le contexte de démographie galopante et de rareté des ressources qu'est celui du Mali, « tous les enfants d'ici 2015 aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire de qualité obligatoire et gratuit et de le suivre jusqu'à son terme ». Le Programme décennal de développement de l'Éducation (PRODEC) se veut une réponse à ce défi.
9. Maurice	Les réformes du secteur éducatif Mauricien sont dans le fil direct des réformes économiques pour assurer la capacité du pays à faire face aux défis nouveaux tels que les soubresauts macroéconomiques multiples et externes. Parmi celles-ci figurent la transformation d'une économie préférentielle et dépendante à une économie globalement compétitive ; une croissance économique mondiale en berne ; un taux de chômage en hausse avec une inadéquation des compétences qui entravent la croissance de plusieurs secteurs, entre autres. L'éducation a un rôle majeur à jouer dans cette problématique et elle est à la base d'une réforme économique centrée sur quatre piliers : (I) la consolidation fiscale et l'efficacité du secteur public basée sur un système d'imputabilité ; (II) l'amélioration de notre compétitivité au niveau du commerce mondial ; (III) l'amélioration du climat d'investissements ; (IV) la démocratisation de l'économie à travers l'intégration sociale et le développement durable.



Pays	Vision politique
10. Niger	Le Gouvernement a conçu le Programme décennal de développement de l'Éducation (PDDE) pour la période 2002-2012 qui doit contribuer au développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines dont le Niger a tant besoin pour son développement. Par l'accélération de la scolarisation, la réduction de l'analphabétisme et l'amélioration de la qualité de l'Éducation qui constituent ses objectifs majeurs, le programme vise avant tout à contribuer à réduire le degré de pauvreté en offrant aux groupes les plus défavorisés, notamment les enfants, les jeunes filles et les femmes, surtout ceux des zones rurales, les possibilités de se former et de mieux se préparer pour la vie.
11. République Centrafricaine	La Stratégie nationale du secteur de l'Éducation est bien intégrée dans le DSRP de la République Centrafricaine, qui définit les grands axes de développement en termes de priorités pour chaque secteur de la vie nationale. Les orientations majeures de la politique nationale d'éducation et de la formation condensées dans la Loi d'Orientation sont prises en compte dans le pilier 4 du DSRP intitulé : « Développer le capital humain ». Il y est précisé la finalité du nouveau type d'éducation, à savoir former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, culturelles et civiques, capables de créer une nouvelle société centrafricaine solidaire, démocratique, prospère et pacifique.
12. Sénégal	Le PDEF prend en compte les options de la Politique Économique et Sociale (PES) pour l'amélioration continue de la productivité des acteurs économiques et de la compétitivité de l'économie nationale, le développement durable et la bonne gouvernance, en mettant en valeur les ressources humaines par l'éducation et la formation. Dans cette optique, l'éducation contribue à la mise œuvre de cette politique qui ambitionne un « Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire ».
13. Tchad	ND

Le tableau ci-dessus illustre parfaitement les propos développés plus haut à propos de l'intégration de la politique éducative dans la planification du développement économique et social des pays.



7. Analyse des objectifs des politiques éducatives

L'analyse des objectifs des politiques éducatives a été faite en rapport avec un certain nombre de documents dont : les objectifs de l'EPT, les OMD, le cadre d'action de Dakar. Elle révèle les principaux constats suivants :

- (I) **Le caractère holistique des objectifs** avec la prise en compte de tous les sous-secteurs du préscolaire au supérieur comme l'illustre l'exemple du Bénin ci-dessous :
- favoriser l'épanouissement et la préscolarisation des enfants ;
 - assurer la scolarisation universelle et améliorer la qualité de l'enseignement primaire ;
 - améliorer la gestion et le pilotage du système ;
 - promouvoir l'accès et assurer un enseignement secondaire général équitable et de qualité ;
 - restructurer et adapter l'enseignement technique et la formation professionnelle aux réalités économiques et sociales du pays ;
 - répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée ;
 - réduire l'analphabétisme en vue de favoriser la lutte contre la pauvreté, à travers la promotion et la valorisation des langues nationales ».
- (II) **Trois dimensions prises en compte partout** (accès, qualité et gestion) mais avec des appellations différentes ou une dispersion dans la formulation ou des différences dans l'entrée de la formulation des objectifs (cas du Liban avec une entrée par axe stratégique comme « enseignement basé sur l'égalité des chances, enseignement de qualité qui contribue à la formation d'une société du savoir, enseignement qui contribue à l'intégration sociale », etc.).



(III) Un souci de correction des disparités avec l'ambition d'une éducation inclusive :

- réduire les disparités entre les régions et entre les villes et les campagnes (Mali) ;
- enseignement basé sur l'égalité des chances (Liban) ;
- assurer un accès à une éducation équitable (Cambodge)⁶ ;
- renforcer les capacités d'accueil du préscolaire, du primaire et du secondaire et améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le système éducatif des plus vulnérables, notamment la jeune fille (Côte d'Ivoire) ;
- promouvoir l'équité entre genre, milieu géographique et catégories sociales (Guinée Bissau) ;
- mettre l'accent sur l'inclusion en apportant des mesures correctives contribuant à promouvoir l'égalité des genres au niveau des acquisitions scolaires (Maurice).

Les objectifs spécifiques du Plan de Maurice visent à :

- assurer que tous les enfants âgés de 3 à 5 ans ont accès à l'éducation pré primaire ;
- assurer un accès équitable à une éducation de qualité, afin que tous les apprenants atteignent des niveaux acceptables en lecture, en calcul, en informatique et des compétences de vie courante pour un apprentissage perpétuel et une éducation à la citoyenneté ;
- assurer que tous les élèves aient l'opportunité de poursuivre des études secondaires pour l'employabilité et aussi ayant des compétences pour faire des études supérieures et une formation adéquate.

(IV) Une articulation avec le développement économique ou au développement durable

Les différents documents font référence à la contribution de l'éducation au développement économique et social dans les cas suivants :

- développer une éducation répondant aux besoins socio-économiques du Cambodge ;

⁶ Assurer un accès à une éducation équitable : approcher des écoles au domicile de la population, diminuer le nombre des écoles primaires incomplètes, augmenter la subvention pour le fonctionnement des écoles, bien répartir les enseignants, installer des internats pour les enseignants et les élèves surtout les filles dans les zones vulnérables. La dotation de l'éducation se fera de manière significative et quantitative également à l'attention des élèves de maternelle ainsi que des enfants handicapés et minoritaires.



- répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée (Bénin) ;
- promouvoir la recherche scientifique pour répondre, en quantité et en qualité, aux demandes de l'économie et aux besoins de la société (Guinée Bissau).

(V) Des problèmes d'envergure et de formulation des objectifs

Si le Sénégal a opté pour trois objectifs stratégiques intégrateurs en accès, qualité et gestion, par contre, on compte sept (7) objectifs pour le Bénin qui prennent en compte à la fois les trois domaines intégrateurs et le souci de rendre visibles les sous-secteurs ou objets d'intervention généralement laissés en rade (alphabétisation, formation professionnelle et technique et recherche scientifique). Ce souci est aussi présent dans la politique de Maurice.

D'autre part, des soucis spécifiques apparaissent dans la formulation des objectifs comme cela est le cas avec le Liban (Favoriser chez l'apprenant le sens de son identité nationale et de ses responsabilités civiques + Technologies de l'information et de la communication).

Quelques fois, les objectifs opérationnels sont formulés à la place des objectifs stratégiques comme s'il s'agissait d'un plan d'action. C'est le cas par exemple dans le document du Mali où il est question de « former et recruter de 2000 à 2010 environ 25000 enseignants nouveaux et fournir à chaque élève un manuel par discipline principale ».

(VI) Une présence remarquable de l'alphabétisation et des langues nationales

On note un bon traitement de ces questions dans beaucoup de documents comme l'illustrent les extraits suivants :

- introduire progressivement les langues maternelles dans le système formel concomitamment avec le français (Mali) ;



- porter le taux d’alphabétisation des adultes de 28% en 2000 à 55% en 2010 dont 45% pour les femmes (Mali) ;
- réduire l’alphabétisme en vue de favoriser la lutte contre la pauvreté, à travers la promotion et la valorisation des langues nationales (Bénin).

Le document du Burkina Faso fait cas de cette question dans quatre (4) de ses objectifs :

- a) accès à l’éducation de base formelle ;
- b) amélioration de la qualité de l’éducation de base formelle ;
- c) éducation non formelle ;
- d) pilotage du secteur de l’éducation de base formelle et non formelle.

8. Les forces et les faiblesses des politiques éducatives

8.1 Les acquis ou les bénéfices des politiques éducatives

À travers le processus d’élaboration et de mise en œuvre des politiques éducatives, les pays ont capitalisé un certain nombre d’acquis, tels que :

- la disponibilité des documents de diagnostic des systèmes éducatifs (DES ou RESEN) ;
- la disponibilité de données statistiques plus ou moins fiables ;
- l’amélioration de la coordination des PTF à travers la mise en place des cadres partenariaux et la désignation du chef de file des PTF de manière tournante ;
- le renforcement de l’efficacité de l’aide publique au développement dans le secteur de l’éducation ainsi que l’harmonisation des procédures de passation des marchés ;
- l’accroissement et la mobilisation effective des financements extérieurs : la diversification des sources de financement (coopération bilatérale, multilatérale, les fonds spéciaux, tel que le FTI ou PME, le secteur privé, etc. ;



- l'augmentation sensible du budget alloué à l'éducation du fait du respect des engagements de l'État vis-à-vis des partenaires au développement ;
- le renforcement des capacités dans le pilotage et la gestion des systèmes éducatifs, notamment en planification, la mise en œuvre des plans d'actions, l'élaboration des rapports d'activités et de gestion financière ;
- l'amélioration considérable de l'offre éducative et de formation, constatée à travers l'évolution des indicateurs d'accès, l'amélioration des indicateurs de qualité, le recrutement massif et la qualification des enseignants, le transfert de compétences et de ressources aux structures déconcentrées (directions régionales et provinciales de l'éducation à travers les crédits délégués) et/ou décentralisées (les communes) ;
- la contribution du secteur de l'éducation au développement économique et social (relance du secteur du BTP, du secteur du livre, les PME, la création d'emplois directs et indirects, etc.) ;
- la prise en compte du cadrage macro-économique dans les politiques éducatives afin de les rendre soutenables, réalistes et réalisables ;
- la maîtrise des techniques de simulations par les planificateurs de l'éducation.

8.2. Les faiblesses et les défis des politiques éducatives

Le tableau figurant dans les pages suivantes, présente les principaux problèmes auxquels étaient ou sont encore confrontés les pays.



Tableau 4: Principaux problèmes à résoudre par les pays

Domaines	Principaux problèmes à résoudre	Quelques illustrations tirées des documents des pays ⁷
Accès	1. Taux de scolarisation et d'alphabétisation encore bas	Au Niger, le taux de scolarisation est de 41,7% au cycle de base 1, 13% au cycle de base 2 et 19,9% pour ce qui est de l'alphabétisation et de la formation des adultes. En Côte d'Ivoire, les différents indicateurs de l'Éducation nationale révèlent un système éducatif peu performant en raison, notamment de la faiblesse des taux d'accès et de scolarisation et de rétention (42%) ainsi que de l'importance du taux de redoublement (21%). De façon générale, le cycle de l'éducation de base rejette 10% de ses effectifs par an.
	2. Disparités entre zones, âges et sexe	62,3% de la population du Bénin est analphabète dont principalement les femmes (2/3 des analphabètes). En Guinée Bissau, les filles en zone rurale ont deux fois moins de chance d'achever l'enseignement de base que les garçons et en zone urbaine les filles ont 1,4 fois moins de chance que les garçons.
	3. Infrastructures, équipements et enseignants en nombre insuffisant par rapport à la demande d'éducation et de formation	La carence quantitative et qualitative d'équipements physiques, enseignants ainsi que le taux d'abandon des élèves surtout les filles restent encore des problèmes majeurs qui freinent le développement et l'acheminement des objectifs de l'éducation pour tous à l'horizon de 2015 (Cambodge).
Qualité	1. Faible rendement interne	Au Tchad, le taux d'achèvement est de 37% et les évaluations du PASEC en 2004-2006 montrent qu'un élève sur quatre a obtenu le score moyen de 10/100. La préoccupation majeure demeure l'efficacité interne du système d'éducation. Au niveau du cycle primaire en particulier, il y a un besoin urgent de se pencher sur la problématique de l'échec scolaire après six années d'études. La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage qui est viciée de par la nature hautement compétitive des examens de fin d'études primaires. (Maurice)
	2. Programmes d'éducation inadaptés aux réalités socio-économiques et culturelles du pays ainsi qu'aux besoins réels des communautés	Le document envoyé par Maurice en parle en termes généraux mais sans illustration explicite.

⁷ Notons que la plupart des pays ont les mêmes problèmes. Il ne s'agit donc que de simples illustrations d'une situation générale vécue par la plupart des pays de l'étude.



Domaines	Principaux problèmes à résoudre	Quelques illustrations tirées des documents des pays
Qualité (suite)	3. Dispositif d'encadrement peu performant	Le dispositif d'encadrement est marqué par l'insuffisance des moyens logistiques et des ressources humaines (le ratio est de 345 enseignants pour un inspecteur et 174 enseignants pour un conseiller pédagogique dans le primaire) (Niger).
Gouvernance	1. Coûts élevés avec des ressources insuffisantes par rapport aux besoins des sous-secteurs du Moyen, Secondaire et Supérieur en pleine croissance	EN RCA, les principales contraintes résident dans le manque ou l'insuffisance des ressources financières et matérielles affectées au secteur en vue de la mise en œuvre des projets/programmes prévus dans le document de stratégie du secteur de l'éducation (2008-2020).
	2. Répartition interne inéquitable des ressources avec une absence de critères pour une allocation équitable des ressources financières et matérielles	Au Niger, en 1999, le poids des charges salariales sur les budgets de l'éducation (96%) pour le primaire et des bourses (77%) du budget de l'enseignement supérieur offre peu de possibilité d'investissement au profit de l'expansion et de l'amélioration de la qualité du système. Le document du Sénégal note que le « poids des salaires des corps émergents pèse trop (89,15% en 2010) sur le budget de fonctionnement hors salaire et transferts, au détriment des autres intrants de la qualité ».
	3. Faibles capacités de gestion	Sans illustration
	4. Faible déconcentration et décentralisation de la gestion de l'éducation	Sans illustration
	5. Sous-système d'éducation non formelle peu performant	La politique d'alphabétisation souffre malheureusement de manque de financement. On note un fort taux d'analphabétisme en RCA (67 % en moyenne nationale), dont plus de 75 % chez les femmes. La situation est plus accentuée dans certaines zones rurales.
	6. Éclatement du système éducatif	La tutelle de l'éducation de base est partagée entre quatre ministères (Burkina Faso).



9. Les facteurs menaçant le succès de la mise en œuvre des politiques éducatives

9.1 Les facteurs aggravants

Il est indispensable de prendre en compte les tendances lourdes dans les pays au sud du Sahara pour une meilleure maîtrise des questions de développement qui se posent, des opportunités et des contraintes qui peuvent hypothéquer ou favoriser le développement de l'éducation dans les pays concernés. Les tendances suivantes ressortent de l'état des lieux de la situation socioéconomique des pays d'étude qui vont affecter de manière profonde et durable les politiques d'éducation.

La prégnance de la pauvreté

Au niveau mondial, on évalue à 55 à 90 millions le nombre d'individus vivant dans l'extrême pauvreté qui, en 2009, devraient s'ajouter au nombre prévu avant la crise économique mondiale. Dans un contexte de pauvreté pareil, malgré les efforts importants et soutenus, le développement de l'éducation était resté en deçà des espérances.

Une évolution démographique fulgurante

La population en Afrique sub-saharienne devrait passer de 767 millions en 2006 à près de 1,7 milliard en 2050⁸. Dans certains pays, la population devrait tripler au cours des quarante prochaines années, essentiellement du fait d'une forte fécondité (supérieure à 5%).

Les conflits armés

Selon le Sommet spécial de l'Union africaine sur la gestion des conflits tenu le 31 août 2009, entre 1990 et 2009, l'Afrique a connu une vingtaine de conflits de toute nature. Ces conflits ont fait plus d'un million de morts et de handicapés. Trois millions de réfugiés errent à travers le continent et

⁸ La-Croix.com : 2050 : l'explosion de l'Afrique



au-delà. Onze millions de déplacés internes attendent encore des lendemains meilleurs pour rentrer chez eux. Ces conflits ont causé la perte de plus de 300 milliards de dollars à l'économie africaine. La fuite des cerveaux, la réduction de l'activité économique, la baisse de l'investissement, la dégradation de l'environnement sont des suites logiques de ces conflits qui ont apporté plus de pauvreté encore à l'Afrique.

La crise financière et économique dans les pays du nord

Selon M. Shanta Devarajan, chef économiste Afrique à la Banque mondiale, le véritable impact de la crise financière et économique globale a au moins trois (3) canaux pour l'Afrique⁹ :

- (I) d'abord, il y a les flux de capitaux : c'est en Afrique que les flux de capitaux ont augmenté le plus vite en 2007, et même 2006 ; ce niveau de flux de capitaux est désormais plus élevé que l'aide étrangère en Afrique (celle-ci s'élève à peu près à 50 milliards de dollars) ; et, comme la crise est une crise du capital, ces flux de capitaux en Afrique ont commencé à diminuer ;
- (II) le deuxième canal de transmission est celui des transferts de revenus des travailleurs africains qui travaillent à l'étranger, et qui envoient leur argent à leurs familles en Afrique ; ce niveau a augmenté jusqu'à 20 milliards de dollars en 2008, et maintenant on pense que ce niveau va diminuer, ou être constant ;
- (III) troisièmement, il y a cette question de l'aide étrangère ; on ne sait jamais ce qu'il va se passer avec l'aide étrangère ; tous les gouvernements, tous les bailleurs de fonds, ont dit qu'ils vont maintenir les montants de l'aide ; l'écart entre ces promesses et la réalité peut être important dans ce contexte.

⁹ La crise économique mondiale : quels impacts sur l'Afrique subsaharienne ?
Conférence du 9 mars 2009 organisée par l'Institut français des relations internationales (IFRI)



9.2 Les risques et mesures d'atténuation

Le développement de la politique d'éducation dans la plupart des pays de l'étude peut être sujet à des risques de plusieurs ordres qui exigent des mesures d'atténuation.

Tableau 5: Risques et mesures d'atténuation

Niveau	Types de risques	Mesures d'atténuation
Politique	Déficit de soutien politique	Développement d'un vaste plan de plaidoyer en faveur de l'éducation en partenariat avec la Société civile
	Crises politiques nées de la période postélectorale et gel de la coopération	Application d'un module pour le plaidoyer en faveur de la paix et de la citoyenneté dans les curriculums
Administratif et institutionnel	Instabilité institutionnelle et éclatement du secteur de l'éducation (plusieurs ministères en charge de l'éducation)	• Renforcement du plaidoyer pour que l'éducation non formelle puisse continuer à garder son ancrage institutionnel dans le ministère de l'Éducation par exemple • Mise en place d'un mécanisme de coordination de l'action gouvernementale en matière d'éducation
Financier	Déficit de financement	Développement d'une stratégie de mobilisation de ressources supplémentaires et selon un nouveau mécanisme de financement en diversifiant les sources et en sécurisant leur utilisation
Technique	Faiblesse de la gouvernance de l'éducation	• Poursuite et parachèvement de la déconcentration et de la décentralisation de l'éducation • Mise en œuvre du contrôle interne pour plus de performance, d'efficacité et d'efficience.
	Non maîtrise des réformes curriculaires avec, notamment l'introduction de l'Approche par les compétences (APC) dans l'enseignement primaire (une nouveauté)	Accompagnement par des institutions spécialisées
Social	Non appropriation de la politique éducative par l'ensemble des acteurs	Mise en œuvre d'un plan de communication pour rendre l'éducation plus visible, plus crédible et plus soutenue par l'ensemble des acteurs



Niveau	Types de risques	Mesures d'atténuation
Social	Absence de motivation des enseignants	Mise en application d'un statut motivant des enseignants
	Grèves répétées entraînant un climat délétère et le non-respect du quantum horaire	Institution d'un dialogue national sur l'éducation
	Croyances sociales et culturelles/ coutumes qui freinent l'éducation et marginalisation des peuples autochtones (minorités) et cohabitation difficile entre ethnies	• Développement de l'éducation inclusive dans une approche par la demande • Correction des disparités d'accès aux programmes

10. Le cadre institutionnel et le mécanisme de suivi

10.1. Les organes de pilotage

Les pays ont mis en place des dispositifs institutionnels pour suivre l'évolution du secteur de l'éducation.

Au Burkina Faso, durant la phase II du PDDEB, les organes et les instances de coordination, de pilotage et de prise de décisions au niveau national sont :

Au titre des organes :

- le Comité national de pilotage du PDDEB ;
- le Secrétariat permanent du PDDEB.

Au titre des instances de travail :

- le Cadre partenarial ;
- le Comité de suivi du Compte d'affectation spécial du Trésor (CS/CAST) ;



- les Missions conjointes de suivi (missions de terrain et ateliers techniques) ;
- les Groupes thématiques ;
- les Groupes thématiques relais.

Au Niger, le PDDE repose sur une notion fondamentale : la coordination des activités exécutées par les structures avec l'appui des partenaires. L'exigence de coordination se situe à deux niveaux :

- une **coordination interne** centrée sur l'impulsion des activités à mettre en œuvre dans le cadre du Programme, le suivi à partir de tableaux de bord et le contrôle de l'application effective des plans d'actions ;
- une **coordination externe** qui assurera la liaison avec les PTF pour les informer de l'état d'exécution des réformes de politiques éducatives et sur les corrections à y apporter et, en retour, recueillir leurs points de vue.

Pour ce faire, les mécanismes de coordination du Programme seront basés sur :

- une **coordination interministérielle permanente** à travers les Comités Techniques de Coordination (1 par ministère en charge de l'éducation) pour assurer l'impulsion et l'animation du Programme. Cette coordination sera accompagnée par la mise en place d'un système d'informations entre les différentes composantes d'une part, et entre le Programme et les décideurs d'autre part ;
- une **consultation régulière entre les bailleurs de fonds** pour procéder aux mises en cohérence et ajustements requis au niveau des différentes assistances techniques ;
- une **concertation périodique entre le Gouvernement et ses partenaires** (PTF et partenaires sociaux) pour procéder à l'évaluation des résultats du Programme et aux éventuels arbitrages.



Tableau 6 : Mécanismes de coordination

Cadres	Appellations
Concertation Nationale	Le Conseil national de l'Éducation (CNE au Niger, CONSEF au Sénégal...)
Coordination du Programme	• Le Comité de pilotage du programme • Les comités techniques de coordination du programme • Le Secrétariat technique permanent (STP au Niger) ou Coordination du programme (Bénin)
Coordination de l'action gouvernementale	Comités interministériels
Coordination de l'action gouvernementale	Coordination des PTF (Cadre partenarial des PTF au Burkina Faso par exemple) Convention de partenariat gouvernement/PTF
Coordination de l'action gouvernementale	Les Comités de gestion d'établissements scolaires (COGES ou CGE)

Dans ce contexte, et suite aux déclarations de Rome de février 2003 et de Paris de mars 2005 sur l'harmonisation de l'aide, les partenaires du Sénégal entendent renforcer leur soutien au PDEF et harmoniser leurs aides au secteur.

À cet effet, les PTF ont signé le 20 février 2009 avec le Ministre de l'Économie et des Finances et les ministères chargés de l'Éducation la LETTRE D'ENTENTE traduisant la volonté des autorités sénégalaises et des partenaires signataires concernant les modalités de collaboration qu'ils entendent développer pour l'harmonisation des aides en soutien au PDEF, dans un cadre de gestion efficient et transparent.

La LETTRE D'ENTENTE précise la mise en place d'un dispositif de coordination entre les PTF, piloté par un chef de file pour une durée de deux ans. Le chef de file est le porte-parole des partenaires auprès des autorités. Il anime la coordination interne, encourage les efforts d'harmonisation des partenaires, veille à la qualité des contributions



techniques aux stratégies sectorielles et organise avec le ministère de l'Éducation la concertation entre partenaires et administration. Il co-préside avec le Ministre de l'Éducation ou son représentant des réunions régulières entre les revues concernant l'avancement du PDEF (organisation des supervisions et des revues, mobilisation des experts en appui, suites données aux aide-mémoire conjoints, et tout sujet justifiant une réflexion conjointe). Il veille à la production des documents demandés aux partenaires (propositions de TDR relatifs aux supervisions et aux audits, inventaires des contributions financières, contributions aux aide-mémoire conjoints des revues, etc.).

En outre, les PTF ont opté pour la création de 3 sous-comités avec des rencontres tous les deux mois en alternance avec les rencontres de coordination des PTF :

- Éducation de base (préscolaire, élémentaire et moyen) et alphabétisation sur les enjeux suivants : constructions scolaires, approvisionnement en manuels, formation des enseignants, etc. ;
- Formation technique et professionnelle sur les enjeux suivants : statistiques, financement, planification, mise en œuvre de la réforme, etc. ;
- Enseignement secondaire et supérieur sur les enjeux suivants : statistiques, effectifs, réformes, financement, budget, bourses, etc.

Au Burundi, il existe des synergies interministérielles pour apporter des solutions durables en particulier avec le Ministère de la Solidarité, des Droits de la personne humaine et du Genre pour la prise en charge des enfants et personnes à besoins spécifiques¹⁰ (comme les handicapés, les orphelins et enfants vulnérables, les enfants de la rue, les indigents) et avec le Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants pour la scolarisation des enfants soldats.

¹⁰ Il convient de noter par exemple qu'au cours de cette année scolaire 2011-12, pour la première fois dans l'histoire du système éducatif burundais, une dizaine d'enfants aveugles ont passé le concours national d'accès à l'enseignement secondaire.

L'exemple du Tchad

Le pilotage est assuré par le Comité national pour l'Éducation et la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE), instance interministérielle d'orientation et de décision. Le CONEFE dispose d'un Secrétariat exécutif et de deux organes techniques : l'Observatoire de l'Éducation, de la Formation et de l'Emploi (OB SEFE) et le Fonds national d'appui à la Formation professionnelle (FONAP). Ces organes ont été créés par décrets 765, 766 et 767/PR/MPC/93 du 31 décembre 1993. Leur rôle principal se résume ainsi :

- le Secrétariat exécutif est une structure charnière d'exécution et de coordination de l'ensemble du dispositif ;
- l'OBSEFE est chargé d'assurer l'interface entre les institutions d'éducation et de formation et le marché du travail ;
- le FONAP est chargé de recueillir et d'utiliser les fonds destinés au financement des actions de formation professionnelle à caractère conjoncturel.

L'ensemble de ces structures est placé sous la tutelle du ministère chargé du Plan qui assure la présidence du CONEFE.

10.2. Les indicateurs de suivi des politiques éducatives

Les pays ont élaboré des batteries d'indicateurs pour suivre l'évolution du secteur de l'éducation. Les valeurs de référence et les valeurs cibles y sont déterminées. Trois cas de figure sont notés : la sélection d'indicateurs exhaustifs priorisés (cas du Sénégal), le choix d'une liste limitée d'indicateurs (cas du Bénin) et le choix d'indicateurs globaux associés à des indicateurs déclencheurs de l'appui des partenaires (Sénégal et Guinée Bissau).

Dans le cas du Sénégal par exemple, les performances du PDEF seront évaluées sous l'angle des trente (30) indicateurs de suivi consensuels retenus par l'ensemble des acteurs de l'éducation comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Suivi des indicateurs du PDEF (Sénégal)
Indicateurs prioritaires

Indicateurs
1. Part de l'Éducation dans les dépenses courantes de l'État
2. Taux d'exécution des salles de classe construites sur budget consolidé d'investissement (BCI)
3. Taux brut de préscolarisation
4. Taux brut d'admission au CI global
5. Taux d'achèvement du primaire global
6. Taux de redoublement au primaire
7. Ratio manuels/élève au primaire
8. Seuil de maîtrise Français et Math au CE II
9. Temps effectif d'apprentissage à l'élémentaire
10. Taux d'accroissement des effectifs de la FPT
11. Nombre d'apprenants enrôlé dans les classes d'alphabétisation
12. Taux de transition de l'élémentaire au collège (Total Garçons et Filles)
13. Indice de parité du Taux d'admission au primaire (TAP)
14. Coefficient de variation du ratio Élèves /Maître
15. Coefficient de variation du Taux d'admission au primaire (TAP)



Indicateurs secondaires

Indicateurs
16. Part des Programmes dans les dépenses courantes de l'Éducation Développement intégré de la petite enfance Enseignement élémentaire Enseignement moyen et secondaire général Enseignement technique et formation professionnelle Éducation non formelle Enseignement supérieur
17. Taux d'exécution du budget de fonctionnement de l'éducation
18. % des dépenses courantes hors salaire enseignant dans le primaire
19. Salaire annuel moyen d'un enseignant du primaire en % du PIB / habitant
20. % du budget du MEN alloué aux structures déconcentrées (hors personnel, salaire des corps émergents transferts)
21. Taux d'utilisation des enseignants dans le moyen
22. % d'élèves du Primaire dans l'enseignement privé
23. Taux de transition du moyen au secondaire général (Total)
24. Taux de transition du moyen au secondaire technique (Total)
25. Taux de transition du moyen au secondaire formation professionnelle (Total)
26. Nombre d'inscrits dans les écoles communautaires de base
27. Ratio élèves/maître (REM) à l'élémentaire public
28. % d'étudiants fréquentant les filières scientifiques et techniques
29. Coefficient de variation des résultats aux tests standardisés (SNERS) CEII
30. Coefficient de variation du ratio manuel/élèves



Si le Cambodge indique qu'on utilise les bases de données ainsi que les indicateurs qui sont réalisés dans le cadre de l'application de la politique, au Bénin, les indicateurs ci-dessous ont été retenus pour un suivi régulier tant au niveau national qu'au niveau départemental.

Tableau 8 : Indicateurs de suivi-évaluation du Bénin

Libellés	Objectif 2015
Taux brut d'admission	115,0%
Taux brut d'admission F	115,0%
Taux d'achèvement	110,0%
Taux d'achèvement F	110,0%
Taux de rétention	96,0%
Taux de rétention F	96,0%
Taux de redoublement	10,0%
Ratio élèves / Enseignants (public)	40,0%

La référence en Guinée Bissau est le document de Fast Track Initiative ou Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (IMOA) qui a retenu les indicateurs suivants (tableau 9) :



Tableau 9 : IMOA cadre indicatif : valeurs de référence pour la Guinée-Bissau

Mobilisation de ressources	Cadre indicatif	Value 2010	Target value		Observations
			2015	2020	
Recettes de l'État national en % du PIB	14 - 18	10,3	18	18	Le faible niveau des ressources du gouvernement est dû à la faible mobilisation des ressources de l'État par l'intermédiaire du système fiscal.
Les dépenses publiques récurrentes sur l'éducation (en pourcentage de toutes les dépenses récurrentes)	20	13	15	20	La répartition intersectorielle du financement n'est pas pondérée en faveur de l'éducation. Remarque: les dépenses de fonctionnement en % du revenu de l'État était de 12,3% en 2006.
Dépenses de fonctionnement sur l'enseignement primaire (en % des dépenses de fonctionnement sur l'éducation)	50	55.2	59	54	La répartition intersectorielle du financement est favorable à l'enseignement primaire.
Indicateurs déclencheurs des décaissements					
% du groupe d'âge entrant en première année	100	118	100	100	Le taux est supérieur à 100%, en raison de plusieurs enregistrements. Probabilité d'accès à l'école: 76% en 2010.
% du groupe d'âge atteignant la 6ème année du primaire	100	40	62	100	La fréquentation actuelle trop faible pour la réalisation de 100% en 2015.
% de redoublement au primaire	10	19	10	10	Taux de redoublement trop élevé en 2006
Indicateurs du service éducatif					
Ratio maître/élèves dans le primaire public	40	52	46	44	
Salaire moyen des enseignants	3.5	2.8	3.1	3.5	Le salaire moyen au-dessus du cadre indicatif (3,5 pour les enseignants contractuels; moyenne de 4,7 pour les enseignants diplômés d'État).
Salaire moyen des nouveaux enseignants diplômés d'État		5.7	5.1	4.8	
Les dépenses de fonctionnement autre que le salaire des enseignants (en% des dépenses courantes totales)	33	6	20	25	Et 7% pour les autres dépenses non salariales (enseignants et personnel administratif).
Part du privé dans les effectifs d'élèves	10	11.53	10.5	10	% d'élèves inscrits dans l'enseignement public : 77%, le reste (15%), principalement inscrits dans les écoles communautaires et des madrasas.
Quantum horaire annuel	850 – 1,000				
Coût de construction et d'équipement d'une salle de classe	8,000	-		10,000	En dollar US



11. Le financement des politiques éducatives

Pour assurer la viabilité financière à long terme de leur nouvelle politique éducative, les gouvernements ont construit, avec l'appui d'expertise technique, un instrument de simulation financière pour l'ensemble du secteur éducatif. L'instrument de simulation financière permet d'estimer les dépenses associées aux divers scénarios compatibles avec les grands axes de la politique sectorielle éducative et d'évaluer les besoins en fonds additionnels compte tenu des ressources nationales susceptibles d'être disponibles.

L'exemple de Maurice illustre parfaitement le mécanisme de financement des politiques éducatives. En effet, le financement pour la mise en œuvre des programmes se fait à travers le budget national de l'éducation. L'aide technique de certains partenaires se fait à travers le budget sous forme d'appui budgétaire général, ciblé ou non ciblé tandis que d'autres PTF interviennent par projets. Une harmonisation d'actions est exigée des Partenaires techniques et financiers afin d'adopter un mode de programmation conjointement agréé avec le ministère des Finances. Les domaines et le niveau d'intervention des PTF sont généralement ceux où ils ont un avantage comparatif. Selon les pays, les partenaires les plus engagés dans le secteur éducatif sont l'UE, la BM, l'UNESCO, la BAD, la BID, l'ACDI, la DDC/Suisse, les Pays Bas, l'OIF, le PNUD, l'AFD, la JICA, le GIZ, la Norvège, le Danemark, la Suède, l'US/AID, la Belgique, le PME/ex-FTI, les ONG internationales, etc.

Dans le cas du Niger par exemple, le financement du PDDE est assuré par :

- des ressources du Trésor public gérées suivant les procédures standard des dépenses publiques ;
- les aides budgétaires ciblées ou non ciblées gérées par le ministère en charge des Finances ;
- des fonds des projets d'investissement sectoriels gérés par les structures



propres des PTF ;

- des fonds des projets d'investissement sectoriels gérés par les structures ad hoc (unités de gestion de projets) créées au sein des ministères bénéficiaires ;
- des fonds des projets d'investissement sectoriels gérés par les structures usuelles des ministères bénéficiaires ;
- des fonds affectés, à travers le Panier de fonds (basket funding), au programme sectoriel que constitue le PDDE.

Tableau 10 : Estimation des coûts et des sources de financement des politiques éducatives

Pays	Financement	Période	Part de l'État	Autres sources de financement
1. Bénin	Coût global : 438.876.356.000 FCFA dont : ✓ Dépenses courantes : 324 771 849 000 FCFA ✓ Dépenses en capital : 113 956 508 000 FCFA	2006-2015		
2. Burkina-Faso	Le coût global du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB)	2001-2010	Voir au niveau des rapports d'évaluation	
	Le coût global de la mise en œuvre du PDSEB est estimé à 5 616 milliards de FCFA, soit un coût annuel moyen de 561 milliards de FCFA contre une capacité nationale annuelle moyenne de financement de 183 milliards de FCFA.	2011-2020	Le financement du PDSEB sera assuré à 20% sur les ressources propres du budget et sur des ressources extérieures.	Ce gap sera couvert par la mobilisation des ressources de la communauté éducative (APE, AME/COGES) y compris celle des Burkinabè de l'extérieur et par le mécanisme du partenariat public-privé
3. Burundi	Ressources nationales pour l'éducation (milliards de Fbu) : 145,8 milliards en 2010 et 300,4 milliards en 2020	2012-2020	L'éducation bénéficie de 29,3 % des dépenses courantes de l'État. De 8 à 10% du PIB entre 2010 et 2020	Ressources extérieures disponibles : 63 749 milliards en 2013, 56 939 milliards en 2014 et 41 422 milliards en 2015 pour un total de 162 109 milliards de Fbu
4. Cambodge	Le coût du 1 ^{er} plan triennal ou quinquennal de mise en œuvre de la politique (montant, % du budget national, échelonnement...) 16,4% du budget national			
5. Côte d'Ivoire	Sur la base des hypothèses macro-économiques, les ressources internes publiques anticipées pour l'éducation seraient environ de 930 milliards FCFA (valeur monétaire de 2007) en 2020. Ces ressources pourraient sensiblement couvrir les dépenses courantes générées par le développement du système éducatif et qui sont estimées à 969 milliards FCFA.	2020	La contribution de la Côte d'Ivoire dans les dépenses d'investissement serait de 11,4 milliards FCFA (22,8 millions US\$) soit 9,2% du montant total du PAMT et se ferait à travers le Programme	La contribution des PTFs (IDA, BID, BADEA, Japon etc.) sécurisée à travers des projets en cours d'exécution est estimée à 10,5 milliards FCFA (21 millions US\$) soit 8,4% du PAMT. Il est attendu un apport financier d'environ 17% (21,4 milliards FCFA ou 42,9 millions US\$) du Fonds Catalytique de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée Pour Tous (IMOAEPT). Ainsi, le financement complémentaire à rechercher



Pays	Financement	Période	Part de l'État	Autres sources de financement
			d'Urgence Gouvernemental.	auprès d'autres institutions bilatérales et multilatérales de développement et de coopération technique et financière, serait de 82,3 milliards FCFA correspondant à 164 millions US\$ soit 65,5% du montant total du PAMT.
6. Guinée Bissau	FTI La demande au Fonds de l'EPT (US \$ 12,0 millions) représente environ 43,5% du déficit de financement pour l'éducation de base de 2012 à 2014.			
7. Liban	ND			
8. Mali	ND			
9. Maurice	ND			
10. Niger	Le coût de la première phase du PDDE (2003/2007) est estimé à 202, 169 milliards de FCFA.			
11. R.C.A	Le premier plan triennal de la Stratégie du Secteur national de l'éducation a bénéficié dans le cadre du Projet d'Appui au Programme du Secteur de l'Éducation (PAPSE), d'un financement d'un montant de 37,8 millions de dollars US du Fonds catalytique (initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOAF EFAFTI), actuel Partenariat mondial pour l'Éducation (PME). La part du budget national affecté au secteur de l'éducation est très faible. Il est de 12% en 2412, ce qui est loin de l'idéal, à savoir, au moins de 25%.			Les principaux partenaires engagés sont : le Partenariat Mondial pour l'Éducation, l'UNESCO, l'UNICEF, l'AFD, l'OIF, le PAM, la Banque Mondiale, la Coopération française, la Chine, le Japon, Danemark (DRC), les ONG internationales telles que : COOP, Triangle Génération Humanitaire, etc.
12. Sénégal	Le coût du 1 ^{er} plan quinquennal (2000-2004) de mise en œuvre de la politique(en millions): 946 166,6487 F CFA soit 40% du budget hors services de la dette et dépenses communes			
13. Tchad	ND			



12. Axes d'intervention possibles de la CONFEMEN

Pour rappel, les trois missions suivantes ont été fixées à la CONFEMEN : (I) information sur l'évolution des systèmes éducatifs et des réformes en cours, (II) réflexion sur les thèmes d'intérêt commun en vue d'une coopération et (III) animation de la concertation entre ministres et experts pour l'élaboration de positions communes et de recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.

Dans le cadre de l'exploitation des résultats de cette synthèse des politiques éducatives et en conformité avec le souci de renforcement des capacités et de matérialisation de la solidarité, les actions suivantes peuvent être envisagées par la CONFEMEN :

- I. Travail d'harmonisation des concepts et des cadres de rédaction des politiques et plan d'action en éducation ;
- II. Ajustements des programmes au calendrier international ;
- III. Adoption de l'approche holistique, intégrée et diversifiée de l'éducation ;
- IV. Réflexions sur les mécanismes de coordination des actions gouvernementales ;
- V. Définition des principaux critères communs de suivi des politiques éducatives et des indicateurs.

Le tableau figurant dans les pages suivantes présente l'essentiel des recommandations aux Ministres en charge de l'Éducation pour un traitement plus adapté des problèmes identifiés dans les documents envoyés.

Tableau 11 : Recommandations aux Ministres

Domaines	Problèmes	Recommandations
1. La nature des documents d'orientation des politiques éducatives	Concepts utilisés dans les documents des pays non harmonisés	Nécessité d'une harmonisation des concepts utilisés en vue d'un dialogue possible et d'une planification coordonnée, soit dans des espaces politiques et géographiques tels que l'UEMOA ou la CEDEAO, soit dans des espaces politiques ouverts comme la francophonie
2. Périodes des interventions en éducation	Trois périodes différentes selon les pays : court terme (3/4ans), moyen terme (5 ans) et long terme (10-12 ans)	S'ajuster au calendrier international
3. L'approche d'élaboration du document	Beaucoup de pays n'ont pas indiqué la procédure d'adoption des documents de politique éducative	Trois moments de validation à prévoir : - Validation technique - Validation sociale (consensus national à rechercher) - Validation politique (officialisation)
4. Contexte d'élaboration des politiques éducatives : les facteurs aggravants	La situation de l'éducation La prégnance de la pauvreté Une évolution démographique fulgurante	Meilleure prise en compte de l'alphabétisation Meilleur positionnement de la formation professionnelle et technique dans la stratégie de développement économique avec une part plus importante dans les budgets de l'éducation et dans la révision des curriculums (orientation de l'éducation)
	Les conflits qui hypothèquent les chances de développement	Nécessité d'une analyse prospective pour anticiper les problèmes au lieu de procéder à une gestion quotidienne des problèmes et, notamment les conflits qui hypothèquent les chances de succès des politiques éducatives (comment obtenir un climat apaisé durable dans l'éducation) Prise en compte dans les curriculums (prévention et gestion des conflits)
5. Les principales sources d'inspiration des politiques éducatives		Efforts faits pour s'ajuster aux orientations internationales et régionales à préserver
6. La vision de la politique éducatives	Formulations diverses	Hiérararchie des textes fondateurs à respecter
7. Analyse des objectifs des politiques éducatives	Imprécisions dans les formulations et regroupement des objectifs en trois composantes (accès, qualité et gouvernance) pas respecté partout	- Consolider l'approche holistique et la correction des disparités avec un focus sur les exclus (éducation inclusive), le développement intégré de la petite enfance et l'alphabétisation des jeunes et des adultes - Préciser comment développer une éducation répondant aux besoins socio-économiques - Améliorer la formulation des objectifs en adoptant la gestion axée sur les résultats (GAR) et par conséquent procéder à la révision des cadres logiques dans cette perspective

Domaines	Problèmes	Recommandations
8. Les axes d'interventions	Réformes significatives entreprises mais souvent inachevées, parcelaires et ilôtiques	Utiliser le tableau de synthèse des axes d'interventions et des actions entreprises comme outil de diagnostic et de planification pour s'assurer de la présence de l'ensemble des réformes souhaitées
9. La/les stratégie(s) de mise en œuvre	Diverses compréhensions du concept de stratégie	Bien différencier dans les documents de politiques : - Les options politiques majeures du gouvernement (exemple : « inclure les exclus dans le cercle vertueux du développement durable ») - Les priorités (exemple : cycle fondamental d'éducation de base universelle de dix ans) - Les principes directeurs (exemple : « adapter, en partenariat avec le secteur privé, l'offre de formation professionnelle aux besoins du développement économique ») - Les options stratégiques (approche participative, gestion axée sur les résultats, reddition des comptes, etc.) - Les mesures à prendre (exemple : « réforme du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ») - Les modalités d'application des options et des mesures (exemple : « améliorer la qualité des enseignements/apprentissages en renforçant la pertinence des curriculums »)
10. Le financement des politiques éducatives	Problèmes à résoudre : qualité des estimations, sous-secteurs laissés pour compte, durabilité des financements et sécurisation des budgets votés	Revoir les arbitrages budgétaires pour une meilleure prise en compte de certains sous-secteurs (formation professionnelle, alphabétisation, petite enfance) et de certains domaines (manuels scolaires et supports didactiques par exemple) Promouvoir la participation du secteur privé
11. Le cadre institutionnel et les mécanismes de suivi	Instabilité du cadre institutionnel et problème de coordination de l'action gouvernementale en éducation Les indicateurs de suivi des politiques éducatives	Développer des stratégies nouvelles de mobilisation de ressources additionnelles Mise en œuvre effective et efficace des mécanismes synthétisés dans l'étude (exemple du Niger ou du Sénégal)
12. Risques et mesures d'atténuation		Harmoniser les indicateurs (sélectionner un nombre réduit d'indicateurs clés pour l'ensemble des pays) Développement d'un vaste plan de plaidoyer en faveur de l'éducation en partenariat avec la Société civile et le Secteur privé Mise en œuvre d'un plan de communication pour rendre l'éducation plus visible, plus crédible et plus soutenue par l'ensemble des acteurs



LES ANNEXES

Annexe 1 : Le glossaire des concepts sur les projets et programmes

Les documents utilisés par les pays pour orienter leurs politiques éducatives sont de nature diverse et diversifiée ; ils jouent tous la même fonction même si par ailleurs ils portent des noms différents. Ils sont la résultante des lois d'orientation et des documents de politique sectorielle.

Plan

Un plan est une intention ou un projet. Il s'agit d'un modèle de document systématique qui est élaboré avant de mettre en place une action, et ce, dans le but de la préparer et de l'orienter. En ce sens, un plan désigne également l'organisation d'un projet.

Plan d'action

Un plan d'action est un type de plan qui privilégie les initiatives les plus importantes pour répondre à certains objectifs et propos. Ainsi, un plan d'action est constitué comme une espèce de guide offrant un cadre ou une structure au moment où il y a lieu de mener un projet.

Dans une organisation, un plan d'action peut engager plusieurs départements et secteurs. Une fois le plan établi, quels seront les responsables chargés de son exécution selon les modalités de forme et de temps ? En général, il comprend également un mécanisme ou une sorte de méthode de suivi et de contrôle afin que lesdits responsables puissent analyser si les démarches sont sur la bonne voie.

Le plan d'action propose un moyen de parvenir aux objectifs stratégiques établis au préalable. Il représente la démarche préalable à l'exécution effective d'une idée ou proposition.

Planification

La planification est l'action de planifier, c'est-à-dire d'organiser dans le temps une succession d'actions ou d'événements afin de réaliser un objectif particulier ou un projet.



La planification permet de décrire :

- les objectifs recherchés ;
- la manière dont ils seront atteints ;
- les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- le calendrier ;
- l'estimation des moyens à mettre en œuvre et des coûts ;
- les modalités de suivi et de contrôle.

Programme

Les projets et les programmes sont deux concepts qui ont en général les mêmes principes mais qui restent quand même distincts au niveau de certains points dont les principaux sont le temps, les objectifs, la nature des objectifs, etc.

Quand bien même globaux avec des objectifs à envergure internationale, nationale ou sectorielle, à long terme et pour la plupart qualitatifs, les programmes de développement ressemblent beaucoup à des projets en miniature. En effet, la réalisation de l'objectif d'un programme demande la mobilisation de plusieurs projets ayant souvent des natures différentes.

Dans le domaine du développement (le domaine qui nous intéresse), le programme se définit grosso modo comme un ensemble de projets opérationnels et distincts concourant à la réalisation d'un objectif global.

La COMMISSION EUROPEENNE (2001)¹¹ définit le programme de développement comme une série de projets dont les objectifs réunis contribuent à un objectif global commun, au niveau sectoriel, national ou international.

11 fr.scribd.com/.../Montage-Formulation-Participative-Projets

12 www.membres.multimania.fr/soularbrapalabre/memoire/1chapitre...



Pour MUNDER (1977) cité par HAMMANI (1997)¹², le programme est un exposé des buts et des objectifs d'une organisation, associée à la description d'une situation et un exposé des problèmes et des situations envisagées.

Il ressort de ces définitions que le programme est un grand axe de développement qui, pour sa réalisation, implique plus ou moins un grand nombre de secteurs distincts ; d'où la nécessité d'opter pour une stratégie consistant en un ensemble de petites interventions opérationnelles et cohérentes contribuant par leur finalité à la réalisation de l'objectif global. (Cet objectif global peut être l'alphabétisation, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, etc.).

Stratégie

Une stratégie est une approche générale, basée sur la compréhension du contexte général dans lequel l'on œuvre, sur ses propres forces et faiblesses, et sur le problème à résoudre. Une stratégie procure un cadre dans lequel travailler, elle permet de clarifier ce que l'on essaie de faire et l'approche que l'on a l'intention d'utiliser. Elle ne porte pas sur des activités spécifiques.

Planification stratégique

Une stratégie est une approche ou un plan général. Donc, la planification stratégique est la planification générale permettant la bonne gestion d'un processus. La planification stratégique vous sort des activités quotidiennes de votre activité ou de votre projet. Elle vous fournit un aperçu d'ensemble sur ce que vous faites et où vous allez. La planification stratégique apporte de la clarté à ce que vous voulez faire et à la manière dont vous allez y arriver, en comparaison d'un plan d'action qui ne concerne que les activités quotidiennes.

La planification stratégique vous permet de répondre aux questions suivantes :

- Qui sommes-nous ?
- Quelles sont nos capacités ? Que sommes-nous capables de faire ?
- Quels problèmes cherchons-nous à résoudre ?
- Quelle différence essayons-nous de faire ?
- À quelles questions critiques devons-nous répondre ?
- À quoi devrions-nous allouer nos ressources ? Quelles devraient être nos priorités ?
- Quels devraient être nos résultats ?
- Quelles devraient être les conditions critiques ?



Annexe 2 : Les Termes de référence de l'étude

Termes de références pour l'élaboration du document de synthèse des politiques éducatives en cours dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN

CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Espace de coopération, de réflexion et de concertation sur le développement des systèmes éducatifs des pays membres, la CONFEMEN offre un cadre d'échanges et de propositions à ses 44 États et gouvernements membres sur les défis et les enjeux de l'éducation. Elle est également un instrument privilégié qui permet aux États et gouvernements du Nord et du Sud de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs. Son rôle est d'orienter les politiques éducatives dans les pays ayant le français en partage, à travers les décisions et recommandations prises lors des Sessions ministérielles.

De par les missions qui lui sont assignées, la CONFEMEN doit :

- Informer ses membres sur l'évolution des systèmes éducatifs et les réformes en cours ;
- Nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ;
- Animer la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.

Ces missions sont complétées par la mise à la disposition des décideurs d'informations objectives sur les forces et les faiblesses des systèmes éducatifs pour orienter leurs choix en matière de politiques éducatives à travers le Programme d'analyse et d'évaluation des systèmes éducatifs (PASEC). Beaucoup de politiques éducatives ont été élaborées et de nouvelles stratégies et modalités d'action développées, mais les États et gouvernements membres de la CONFEMEN sont confrontés aujourd'hui à de nouveaux enjeux internationaux. Leur mise en œuvre souffre d'insuffisances, notamment liées à la qualité et à la pertinence de l'éducation ainsi qu'à la bonne gouvernance. Certaines d'entre elles ne sont pas en phase avec les réformes engagées.



À l'aube de 2015, date prévue pour la réalisation des objectifs de l'EPT, il est clair que beaucoup de pays sont sur la bonne voie mais ne les atteindront pas malgré tous les efforts déployés.

Il faut se poser la question de l'adéquation, de la faisabilité, du réalisme et de la pertinence des politiques éducatives dans les États et gouvernements membres. La CONFEMEN souhaite apporter sa contribution à la qualité et la validité des politiques éducatives, fondement de tout progrès social et économique des pays.

C'est dans cette perspective que la CONFEMEN a réalisé une enquête auprès des États et gouvernements membres, sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques éducatives à travers un canevas-type.

Ces données ont été collectées auprès des correspondants nationaux grâce aux réponses/pays endossées par l'autorité compétente (ministre ou Secrétaire général ou Directeur de Cabinet du ministère).

I/. OBJECTIFS

Objectif général :

Mettre à la disposition des acteurs des systèmes éducatifs un document de synthèse et analytique des politiques éducatives dans les pays du Sud, membres de la CONFEMEN.

Objectifs spécifiques :

- élaborer un document de synthèse analysant le processus d'élaboration, le contenu et la mise en œuvre des politiques éducatives en :
 - identifiant les forces et les faibles des politiques éducatives mises en œuvre ;
 - appréciant la qualité et la pertinence des politiques menées par les pays ;
 - évaluant la cohérence des actions et des mesures émanant de cette politique éducative.
- formuler des recommandations de renforcement ou de réorientation des politiques éducatives dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN.

NB : Pour mieux orienter le travail du consultant, une grille d'analyse est jointe aux présents TDR. Il en est de même pour le canevas type qui a servi à la collecte des données auprès des pays membres.



II/. RÉSULTATS ATTENDUS :

- Un document de synthèse analysant les différents types de politiques éducatives dans l'espace francophone est disponible. Une comparaison sera faite entre les pays pour identifier les similitudes et les différences, les points forts et les points faibles de ces politiques éducatives tant du point de vue du processus d'élaboration, de validation, de mise en œuvre que du point de vue de contenu, surtout en termes de priorité et de choix stratégiques ;
- La constitution d'un référentiel et d'une source d'inspiration pour chacun des pays et pour les partenaires techniques et financiers qui accompagnent ces politiques éducatives, est faite.

III/. MÉTHODOLOGIE :

- Mise à la disposition du Consultant des données recueillies et compilées sous forme de tableau par la CONFEMEN ;
- Exploitation des données recueillies par le Consultant ;
- Collecte d'autres informations complémentaires jugées nécessaires par le consultant ;
- Travail d'analyse comparative des données des pays en exploitant le canevas type et la grille d'analyse joints aux présents TDR ;
- Production du document de synthèse ;
- Validation du document de synthèse par le comité de pilotage (membres du STP et CN) ;
- Restitution du document de synthèse à la 55e session ministérielle de novembre 2012 au Tchad.

IV/. PROFIL ET MANDAT DU CONSULTANT

Profil du Consultant

Le consultant a une expertise avérée dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre et de l'analyse des politiques éducatives dans les systèmes éducatifs des États et gouvernements membres

Le consultant a des capacités de traitement, d'analyse de données et de restitution de résultats d'enquête.

Le Consultant est capable de formuler des propositions de renforcement des politiques éducatives des pays membres de la CONFEMEN.



Mandat du consultant

Le Consultant agit pour le compte de la CONFEMEN, il exploite, analyse et synthétise les informations collectées, saisit et restitue le document de synthèse dans les délais. Le consultant présentera, une proposition technique et financière qui fera l'objet d'un examen.

Durée

La durée totale du travail sera de 20 jours, mais le consultant dispose de 2 mois pour déposer son rapport provisoire. Ce rapport analytique des politiques éducatives sera présenté aux ministres lors de la 55e session ministérielle de la CONFEMEN, prévue du 19 au 24 novembre 2012 à Ndjamena au Tchad.

Modalités de validation

Le document de synthèse préliminaire intégrant les recommandations sera déposé auprès de la CONFEMEN en version électronique. La CONFEMEN, dans un délai de deux semaines, fera exploiter cette version préliminaire par le comité de pilotage.

Les observations du comité de pilotage (STP et CN) seront prises en compte par le Consultant.

Après la présentation à la ministérielle, les observations et amendements des ministres seront intégrés par le Consultant pour la rédaction de la version définitive du document de synthèse. La version électronique sera envoyée au STP et la version imprimée reliée, en trois exemplaires sera déposée. Ce document évoluera pour être à terme un document de réflexion et d'orientation (DRO).



Annexe 3 : Le canevas type d'enquête sur les politiques éducatives

Canevas type de collecte d'information pour le document de synthèse des politiques éducatives en cours dans les pays membres de la CONFEMEN

La CONFEMEN a prévu, au titre de son programme d'activités de 2011, de réaliser une enquête sur la mise en œuvre des politiques éducatives. Ce document vise à mettre à la disposition des acteurs des systèmes éducatifs des informations clés sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives. À terme, il constituera un référentiel et une source d'inspiration pour chacun des pays et les partenaires techniques et financiers qui accompagnent ces politiques éducatives. Les éléments seront intégrés dans le site de la CONFEMEN. À cet effet, le STP vous fait parvenir le présent canevas qui servira à la collecte des données. La CONFEMEN vous remercie d'avance de votre collaboration.

PAYS

- 1- titre du document : intitulé (programme décennal, quinquennal ou triennal,)
- 2 - date d'élaboration (mois, année)
- 3 - période couverte par le document de politique (de..... à.....)
- 4 - référence de l'acte d'adoption par le Gouvernement (loi d'orientation, décret, journal officiel...)
- 5 - la problématique (description, contraintes, ...)
- 6 - la vision de la politique (intégration dans un plan stratégique de développement/ Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), intersectorialité, etc.)
- 7 - les objectifs de la politique (conformité avec les objectifs de l'EPT, les OMD, le cadre d'action de Dakar, ...)
- 8 - les axes d'interventions (accès, qualité, gestion)
- 9 - les actions prioritaires (3 à 5 actions par axe)



- 10 - le coût du 1er plan triennal ou quinquennal de mise en œuvre de la politique (montant, % du budget national, échelonnement, ...)
- 11 - les mécanismes de suivi (missions de supervision, comités de pilotage, base de données, ...)
- 12 - le mécanisme de financement et les partenaires engagés
- 13 - la disponibilité et l'accessibilité du document de politique éducative (site à consulter, version papier)

NB : Ce canevas sera rempli par les CN et endossé par l'autorité compétente (ministre ou SG ou Directeur de Cabinet du ministère).

Je vous prie de bien vouloir joindre à ce canevas rempli une copie de la loi d'orientation de l'éducation et de le retourner au STP d'ici le 15 janvier 2012.

Annexe 4 : Programme d'intervention des pays

Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
Bénin	Plan décennal de développement du secteur l'éducation PDDSE (2006-2015)	- Favoriser l'épanouissement et la préscolarisation des enfants ; - Assurer la scolarisation universelle et améliorer la qualité de l'enseignement primaire ; - Améliorer la gestion et le pilotage du système ; - Promouvoir l'accès et assurer un enseignement secondaire général équitable et de qualité ; - Restructurer et adapter l'enseignement technique et la formation professionnelle aux réalités économiques et sociales du pays ; - Répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée ; - Réduire l'analphabétisme en vue de favoriser la lutte contre la pauvreté, à travers la promotion et	1. Le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ; 2. Le renforcement de la qualité de l'enseignement 3. L'amélioration de gestion des ressources humaines 4. L'amélioration de l'offre éducative ;	1.- Mettre en place un système efficace de suivi des acquis et des compétences des apprenants ; - Améliorer la gestion des établissements ; - Rendre effective la gestion axée sur les résultats ; - Recruter un personnel enseignant compétent, mieux géré et en nombre suffisant ; - Améliorer le management stratégique du système (renforcement des capacités et dynamisation du système d'information au sein du système éducatif) ; 2.- Renforcer la qualification des enseignants et du personnel d'encadrement (élaboration et mise en œuvre d'une politique de formations initiale et continue ; amélioration de l'encadrement pédagogique des enseignants) ; - Rendre disponible et à temps dans tous les établissements scolaires, les intrants pédagogiques nécessaires ; - Améliorer la pertinence des apprentissages ; - Promouvoir le bien être en milieu scolaire et universitaire ; - Améliorer l'orientation des élèves et étudiants ; - créer de nouvelles filières professionnalisées (ETFP et supérieur) 3.- Professionnaliser les fonctions au sein des services administratifs de l'éducation ; - Mettre en œuvre la politique de formation initiale des enseignants ; - Mettre en œuvre la politique de recrutement des enseignants ; - Assurer une allocation rationnelle du personnel enseignant ; - Valoriser les personnels de l'éducation. 4.- Promouvoir le mode communautaire ; - Élaborer et mettre en œuvre un programme décennal de construction et d'équipement des infrastructures scolaires et universitaires ; - Mettre en place et rendre fonctionnels des espaces éducatifs équipés pour l'éducation alternative ; - Évaluer les besoins en enseignants et en assurer une couverture et une allocation équitables ; - Mettre en œuvre la loi sur la décentralisation dans l'éducation.

Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions éducatifs en termes de décentralisation.	Actions prioritaires de travail, formation des cadres éducatifs, gestion du financement public, planification et suivi de tous les systèmes.
Côte d'Ivoire	<i>Plan d'Action à Moyen Terme (PIMAT) sous-secteur Éducation Nationale (2012-2014)</i>	- Faciliter l'accès à l'éducation pour tous ; - Améliorer la performance du système éducatif.	1. Améliorer l'accès et les conditions de maintien dans l'enseignement général ; 2. Améliorer la qualité de l'enseignement général ; 3. Améliorer la gouvernance et l'administration générale du système éducatif.	1. Construction équipement de salles de classe, recrutement de nouveaux enseignants; 2. Contenu des enseignements, distribution de kits scolaires pour les enfants vulnérables, cantines scolaires, renforcement des capacités pédagogiques des enseignants, amélioration des conditions de travail des enseignants des encadreurs et des élèves, mise en place de 3 sous-cycles au primaire pour réduire les redoublements, évaluation régulière des acquis des apprentissages des élèves ; 3. Améliorer le cadre institutionnel, les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif, assainir l'environnement de l'école, prise de textes légaux et réglementaires relatifs à l'organisation au fonctionnement et à la gestion de l'école de base, renforcement de l'administration, des méthodes d'organisation et de gestion des élèves et du personnel, des examens et des dépenses courantes, gestion des subventions aux écoles.
Liban	<i>La qualité de l'éducation pour le développement. Plan de développement de l'enseignement général 2010-2015</i>	1. - Augmenter le taux de scolarisation des enfants de 3-6 ans dans le préscolaire; - Réduire le taux de redoublement par l'élaboration et la mise en pratique des processus de remédiation et de soutien ; - Procéder à une répartition adéquate des établissements scolaires dans toutes les régions ; 2. - Favoriser le développement	1. Enseignement basé sur l'égalité des chances ; 2. Enseignement de qualité qui contribue à la formation d'une société de savoir ; 3. Enseignement qui contribue à l'intégration sociale ; 4. Enseignement qui contribue au développement économique 5. Gestion de l'éducation.	1. - Propager le préscolaire - Assurer le suivi et la réussite - Assurer l'infrastructure 2. - Professionaliser l'enseignement et la gestion - Rénover l'administration scolaire - Évaluer les acquis et développer les programmes 3. Éducation à la citoyenneté 4. - Appuyer et diffuser l'usage de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage ; - Déterminer les résultats escomptés des programmes et des diplômés et spécifier les qualifications nécessaires aux professions éducatives. 5.- Promouvoir l'efficacité du travail entre les différentes unités en vue de mieux servir les citoyens ;

Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
	de l'éducation de base (2011-2020) est l'instrument de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable SCADD en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD ;	stratégique de l'éducation de base (2011-2020) est en conformité avec les objectifs de l'EPT et le cadre d'action de Dakar ;	2. Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle ; 3. L' éducation non formelle ; 4. Pilotage du secteur de l'éducation de base formelle et non formelle ; 5. Gestion efficace et efficiente du PDSEB.	2. Gratuité de l'enseignement de base public ; 3. Professionnalisation de l'éducation à tous les niveaux ; 4. Vision holistique, intégrée et multi sectorielle du système éducatif avec passerelles et cycles terminaux effectifs ; 5. Gouvernance démocratique du système éducatif basée sur la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire
Burundi	Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation	- Une réforme globale de l'enseignement fondamentale pour un achèvement universel et une meilleure équité ; - Une évolution de la gestion du système - des stratégies d'expansion raisonnée pour l'ensemble du système	1. Accès 2. Qualité 3. Gestion	1. Des stratégies pour chaque sous-secteur (enseignement fondamental, EFTP, enseignement secondaire général et pédagogique, enseignement supérieur et recherche scientifique, Éducation préscolaire et alphabétisation) 2. Développement institutionnel et plan de pilotage du plan sectoriel 3. Intégration des questions transversales (genre, VIH-SIDA, enfants à besoins spécifiques)
Cambodge	Plan stratégique de l'éducation (2009-2013)	Développer une éducation répondant aux besoins socio-économiques du Cambodge et au développement régional et mondial dans le cadre des OMD et de l'EPT.	1. Assurer un accès à une éducation équitable ; 2. Renforcer la qualité et l'efficacité de l'éducation ; 3. Développer les institutions et développer les compétences des cadres	1. Rapprochement des écoles au domicile de la population, répartition des enseignants, internat pour les filles dans les zones vulnérables, services aux élèves de la maternelle , aux enfants handicapés et minoritaires , subventions les infrastructures scolaires ; 2. Dotation de matériel scolaire, réforme curriculaire, augmentation des heures de cours , code de conduite pour les enseignants, compétences pédagogiques et de gestion, environnement des écoles (eau- toilettes), orientation professionnelle , inspection gestion administrative et assurance qualité; 3. Rédaction des lois permettant l'ajustement et renforcement des structures

Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions éducatifs en termes de décentralisation.	Actions prioritaires
Côte d'Ivoire	<i>Plan d'Action à Moyen Terme (PMAT) sous-secteur Éducation Nationale (2012-2014)</i>	- Faciliter l'accès à l'éducation pour tous ; - Améliorer la performance du système éducatif.	1. Améliorer l'accès et les conditions de maintien dans l'enseignement général ; 2. Améliorer la qualité de l'enseignement général ;	de travail, formation des cadres éducatifs, gestion du financement public, planification et suivi de tous les systèmes. 1. Construction équipement de salles de classe, recrutement de nouveaux enseignants ; 2. Contenu des enseignements , distribution de kits scolaires pour les enfants vulnérables, cantines scolaires, renforcement des capacités pédagogiques des enseignants , amélioration des conditions de travail des enseignants des encadreurs et des élèves, mise en place de 3 sous-cycles au primaire pour réduire les redoublements , évaluation régulière des acquis des apprentissages des élèves ; 3. Améliorer le cadre institutionnel, les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif , assainir l'environnement de l'école, prise de textes légaux et réglementaires relatifs à l'organisation au fonctionnement et à la gestion de l'école de base, renforcement de l'administration, des méthodes d'organisation et de gestion des élèves et du personnel, des examens et des dépenses courantes, gestion des subventions aux écoles.
Liban	<i>La qualité de l'éducation pour le développement. Plan de développement de l'enseignement général 2010-2015</i>	1.- Augmenter le taux de scolarisation des enfants de 3-6ans dans le préscolaire ; - Réduire le taux de redoublement par l'élaboration et la mise en pratique des processus de remédiation et de soutien ; - Procéder à une répartition adéquate des établissements scolaires dans toutes les régions ; 2.- Favoriser le développement	1. Enseignement basé sur l'égalité des chances ; 2. Enseignement de qualité qui contribue à la formation d'une société de savoir ; 3. Enseignement qui contribue à l'intégration sociale ; 4. Enseignement qui contribue au développement économique 5. Gestion de l'éducation.	1.- Propager le préscolaire - Assurer le suivi et la réussite - Assurer l'infrastructure 2.- Professionaliser l'enseignement et la gestion - Rénover l'administration scolaire - Évaluer les acquis et développer les programmes 3. Éducation à la citoyenneté 4.- Appuyer et diffuser l'usage de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage ; - Déterminer les résultats escomptés des programmes et des diplômés et spécifier les qualifications nécessaires aux professions éducatives. 5.- Promouvoir l'efficacité du travail entre les différentes unités en vue de mieux servir les citoyens ;

Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
		professionnel du cadre éducatif (enseignants et directeurs) et rationaliser leur déploiement dans les établissements publics ; - Renover les règlements scolaires et actualiser la gestion, 3. Favoriser chez l'apprenant le sens de son identité nationale et de ses responsabilités civiques 4. - Technologie de l'information et de la communication - Cadre national des qualifications 5.- Développement institutionnel		- Soutenir l'élaboration des politiques et la prise des décisions sur le plan de l'éducation et de la gestion ; - Évaluer les programmes à travers des indicateurs et des données déterminés.
Mali	Programme décennal de développement de l'éducation (depuis 1999)	- Porter le taux brut de scolarisation de 56,7% en 2000 à 95% en 2010 ; - Réduire les disparités entre les régions et entre les villes et les campagnes ; - Porter le taux brut de scolarisation des filles de 40% en 2000 à 90% en 2010 tout en	1. Faciliter l'accès de l'école à tous les enfants du même village ; 2. Résoudre le problème d'initiation de l'enseignement de la langue maternelle concomitamment avec le français ; 3. Garantir l'équité à l'école, en particulier de renforcer l'éducation des filles et la formation des femmes ;	- Une éducation de base de qualité pour tous ; - Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie ; - Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant ; - Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés ; - Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français ; - Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique ; - Une politique soutenue de formation des enseignants ; - Un partenariat véritable autour de l'école ; - Une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaires à la refondation du système éducatif ;

Pays	Politiques Educatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
		leur permettant d'aller le plus loin possible dans les études ; - Former et recruter de 25000 à 20000 environ enseignants nouveaux ; - Porter le taux d'alphabétisation des adultes de 28% en 2000 à 55% en 2010 dont 45% pour les femmes ; - Rendre la formation initiale et la formation continue des enseignants plus rapprochées et plus pratiques ; - Fournir à chaque élève un manuel par discipline principale ; - Introduire progressivement les langues maternelles dans le système formel concomitamment avec le français.	4. Permettre une meilleure implication des parents, des autorités locales et traditionnelles et des collectivités pour donner un sens et un contenu à la formule « l'école aux communautaires » ; 5. Lutter efficacement contre le phénomène d'abandon et de mauvaise fréquentation scolaire ; 6. Consolider la politique de décentralisation ; 7. Réaliser l'alphabétisation pour tous.	- Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ; - Une politique de financement du système éducatif soutenue, équilibrée, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation.
Maurice	Plan stratégique de l'éducation et des ressources humaines (2008-2020)	- Assurer que tous les enfants âgés de 3 à 5 ans ont accès à l'éducation primaire ; - Assurer un accès	1. L'accès ; 2. La qualité ; 3. La pertinence ; 4. La réussite scolaire ; 5. L'équité.	1. L'accès - Accroître l'accès et améliorer l'équité ; - Résoudre les problèmes des enfants non-scolarisés en raison de la pauvreté ; - Faciliter l'inclusion des enfants à besoins spéciaux ;



Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
		équitable à une éducation de qualité, afin que tous les apprenants atteignent des niveaux acceptables en lecture, en calcul, en informatique et des compétences de vie courante pour un apprentissage perpétuel et une éducation à la citoyenneté ; - Assurer que tous les élèves aient l'opportunité de poursuivre des études secondaires pour l'employabilité et aussi ayant des compétences pour faire des études supérieures et une formation adéquate ; - Créer les conditions pour que le système génère un personnel de qualité et un système d'assurance qualité afin d'améliorer et de soutenir les méthodes d'apprentissages et le développement intégral des apprenants ; - Offrir un secteur de formation technique et professionnelle qui puisse répondre aux besoins présents et		Actions prioritaires - Développer les passerelles et améliorer la mouvance entre le secteur technique et le secondaire général. 2. La qualité - Améliorer les aspects d'une éducation de qualité à travers des objectifs d'apprentissage quantifiables ; - Établir un système d'assurance-qualité ; - Améliorer le taux de scolarisation et diminuer le taux de déperdition ; - Introduire les nouvelles technologies de soutien dans le système ; faire provision de formation continue pour le personnel enseignant à tous les niveaux. 3. L'administration - La responsabilisation et l'empowerment » des chefs d'établissements en leur donnant plus d'autonomie et en exigeant des redditions de compte à travers la mise en place d'un système d'indicateurs de performance ; - Améliorer l'efficacité du système de gestion scolaire.

Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
		futurs ; - Développer les ressources humaines nécessaires pour pérenniser le développement national.		
République Centrafricaine	Stratégie nationale du secteur de l'éducation (2008-2020)	Conformité avec les objectifs de l'EPT, les OMD, le cadre d'action de Dakar...).	1. La scolarisation primaire universelle ; 2. L'amélioration de la qualité de l'éducation ; 3. Le développement des programmes d'alphabétisation ; 4. Le développement de la formation professionnelle courte ; 5. La professionnalisation des filières.	1. Génie civil (construction, réhabilitation d'écoles et équipements) ; 2. Qualité (formation des enseignants, dotation en manuels scolaires et kits pour les élèves et les enseignants). 3. développement institutionnel (gestion, efficacité, appui aux structures administratives)
Sénégal	Programme décennal de l'éducation et de formation (PDEF) (2000-2010)	- Élargir et démocratiser l'accès à l'éducation et à la formation ; - Améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux ; - Créer les conditions pour une coordination efficiente des politiques, des plans et programmes d'éducation, la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources allouées à	1. Élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation à tous les niveaux ; 2. Amélioration de la qualité de l'offre d'éducation et de formation à tous les niveaux ;	Les orientations majeures du secteur de l'éducation et de formation reposent sur les options suivantes : 1. Universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire, développement de l'enseignement moyen dans la perspective d'une éducation de base de dix ans et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles, Prise en compte effective de l'éducation inclusive et l'élimination des disparités, à tous les niveaux d'enseignement : inter et intra régionales, entre groupes socio-économiques, entre sexes, entre milieu (urbain/rural) ; 2. Création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation et de formation, avec une attention accrue à l'amélioration notable de l'environnement scolaire et des conditions d'enseignement et d'apprentissage, éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales, promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail. la qualité ;



Pays	Politiques Éducatives	Objectifs	Axes d'interventions	Actions prioritaires
		l'éducation.	3. Amélioration de la gestion du secteur de l'éducation et de la formation.	3. Libéralisation et la diversification de l'offre d'éducation et de formation, la promotion d'un partenariat efficace et bien coordonné et l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CDEAO, décentralisation et la déconcentration renforcées de la gestion du système dans une dynamique de responsabilisation et d'une participation accrues des collectivités, des communautés et des inspections, gestion rationnelle et efficiente des ressources matérielles, financières et humaines, dans une optique de responsabilisation et d'imputabilité des centres d'exécution.
Tchad	<i>Stratégie Intérimaire pour l'Éducation et l'alphabétisation (SPEA), Programme triennal (2013-2015)</i>	En conformité avec ceux de l'EPT, les OMD et le cadre d'action de Dakar.	1. Amélioration de l'offre, stimulation de la demande et développement d'une offre pour les enfants en situation particulière ; 2. Amélioration de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants, assurer un encadrement, respect du temps scolaire; 3. Amélioration de la gestion, renforcer le pilotage, les capacités logistiques et la production des données pour le secteur.	1. Construction des salles de classe et contractualisation des sortants des ENI avec statut des maîtres communautaires ; 2. Alphabétisation fonctionnelle surtout des femmes et mise en œuvre de la méthode faire-faire ; 3. Construction des centres d'éducation de base non formelle en vue d'absorber les déscolarisés.

Annexe 5 : Les données statistiques

Tableau N°1 : Quelques données statistiques générales dans certains pays

Pays	Taux de fécondité	Population (millions)	Projection population en 2050	Population urbaine (%)
Bénin	5,6	8,7	22,12	44,6
Burkina Faso	6,2	13,6	39,09	17,8
Guinée	5,7	9,8	22,98	34,9
Guinée Bissau	7,1	0,54	1,146	48
Mali	7,1	13,9	41,97	32,3
Niger	7,9	14,4	50,15	22,2
République Centrafricaine	4,9	3,9	6,74	42,7
République Démocratique du Congo	6,7	57,54	177,27	31,8
Sénégal	5,3	11,9	23,10	49,6
Tchad	6,7	9,74	31,49	25

Source : « L'État du Monde 2007 » *Capital* Hors-Série et dossiers Pays sur le site web de Jeune Afrique (www.jeunefarique.com)

Principaux indicateurs d'accès à l'éducation (TBA,TBS, Tx Ach) en 2008 ou 2009

Tableau N°2 : Aire géographique : Afrique subsaharienne Ouest

N° d'ordre	Pays	TBA ¹³			TBS ¹⁴			Tx Ach ¹⁵		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
1	Bénin	161,27	152,3	156,9	129,206	114,23	121,85	70,52	53,16	61,99
2	Burkina Faso	89,728	83,48	86,66	82,907	75,404	78,287	46,31	39,6	43,01
3	Cap-Vert	77,753	85,17	87,36	101,761	94,377	98,085	86,7	86,55	86,62
4	Côte d'Ivoire	76,777	66,59	71,7	81,1873	66,048	73,642	54,24	38,67	46,48
5	Guinée	105,82	95,62	100,8	96,6772	82,777	89,848	70,54	52,56	61,71
6	Guinée-Bissau ²									
7	Mali	102,33	88,77	95,62	102,889	86,288	94,669	67,22	51,54	59,45
8	Mauritanie	112,1	119	115,4	100,616	108,35	104,37	...	...	...
9	Niger	97,107	82,79	90,11	69,2397	55,158	62,37	46,75	33,58	40,32
10	Sénégal	96,35	102,1	99,21	82,0521	85,426	83,725	56,41	57,32	56,86
11	Togo	105,28	102	103,6	113,383	99,407	106,39	72	51,76	61,44

Source : Communication du SG/CONFEMEN, faite lors de la 37^{ème} session de l'APF, juillet 2012 à Kinshasa

13 TBA : Taux brut d'admission ;

14 TBS : Taux brut de scolarisation

15 Tx d'ach : Taux d'achèvement



Tableau N°3 : Aire géographique : Afrique subsaharienne Centre (2008 ou 2009)

N° d'ordre	Pays	TBA			TBS			Tx Ach		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
12	Cameroun	134,08	117	125,6	121,996	105,51	113,81	79,58	67,23	73,44
13	République centrafricaine	109,51	85,57	97,47	103,784	73,563	88,575	47,33	28,84	38,02
14	Tchad	131,44	98,44	115	105,24	74,162	89,748	42,5	24,39	33,47
15	Congo	115,06	111,8	119,5	123,499	115,52	119,54	76,58	71,52	74,07
16	RDC	118,58	106,2	112,4	97,5441	83,018	90,285	66,06	45,65	55,85
17	Gabon **	97,492	97,39	97,44	134,993	134,21	134,61	68,08	70,94	69,5
18	Sao Tomé-et-Principe				...	...	...	...	...	...

Tableau N°4: Aire géographique : Afrique subsaharienne Est /Océan indien (2008 ou 2009)

N° d'ordre	Pays	TBA			TBS			Tx Ach		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
19	Burundi	152,07	145,5	148,8	149,11	144,17	146,64	54,2	50,67	52,44
20	Comores *	...	...	...	...	...	...	...	...	...
21	Djibouti	64,925	56,71	60,85	57,5718	51,336	54,479	36,86	33,82	35,35
22	Madagascar	...	...	...	...	...	...	...	...	...
23	Maurice	98,777	99,22	98,99	99,99	100,08	100,04	88,96	89,79	89,37
24	Rwanda	194,22	188,5	191,3	149,846	151,45	150,66	52,02	55,9	53,98
25	Seychelles	56,41	57,32	56,86	...	...	...	...	...	...

Tableau N°5: Autres aires géographiques : Asie - pacifique, Maghreb, Proche orient, Europe centrale et orientale, Antilles (2008 ou 2009)

N° d'ordre	Pays	TBA			TBS			Tx Ach		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
26	Cambodge *	128,67	122,1	125,5	119,665	112,03	115,92	...		
27	République démocratique populaire lao	124,2	115,5	119,9	117,27	106,22	111,84	78,28	70,99	74,7
28	Vanuatu	102,44	99,97	101,2	110,839	105,15	108,07	82,94	82,76	82,85
29	Viet Nam ²									
30	Haïti ²									
31	Liban	99,694	105,4	102,5	104,289	101,98	103,16	82,9	86,99	84,91
32	Maroc	106,87	105,9	106,4	111,941	102,7	107,4	83,66	77,02	80,39
33	Tunisie	106,00	107,1	106,5	108,283	105,77	107,07	92,66	93	92,82
34	Égypte ²									

Source : Communication du SG/CONFEMEN, faite lors de la 37^e session de l'APF, juillet 2012 à Kinshasa (*Données de l'ISU / UNESCO*)

Tableau N°6: TAUX BRUTS DE SCOLARISATION (%)

Pays	Premier degré				
	1960	1970	1980	1990	1995
Bénin	26	40	64	61	72
Burkina Faso	8	13	18	32	38
Côte d'Ivoire	46	76	79	67	69
Guinée	30	33	36	37	48
Mali	10	26	27	24	32
Sénégal	27	43	46	58	65
Burundi				73	43
RCA				69 (1988-89)	
Niger	03			27,6	27,6
Tchad				32 (en 1993)	47
Guinée Bissau				54	62 (1996)
Liban				118	111 (1996)
Cambodge				121	110 (1996)

Source : UNESCO, *Annuaire statistiques, diverses années*

**EVOLUTION DU TAUX NET DE SCOLARISATION (TNS)
de 2001 à 2008 ou 2009**

Aire géographique : Afrique subsaharienne Ouest (TNS)

N° d'ordre	Pays	Années					
		2001			2008 ou 2009		
		F	G	T	F	G	T
1	Bénin	74,17	98,46	86,52	86,47	98,948	92,82
2	Burkina Faso	30,79	42,67	36,82	59,45	67,10	63,34
3	Cap-Vert	90,98	91,89	91,44	81,52	83,61	82,57
4	Côte d'Ivoire	50,45	66,72	58,60	51,99	62,47	57,25
5	Guinée	43,44	56,61	50,15	67,83	77,88	72,94
6	Guinée-Bissau ²	...					
7	Mali	46,12	60,29	53,27	66,36	79,31	72,90
8	Mauritanie	65,73	66,70	66,23	78,78	73,94	76,29
9	Niger	24,49	35,63	30,21	47,62	59,99	53,95
10	Sénégal	55,62	61,75	58,71	74,44	71,72	73,07
11	Togo	73,05	89,65	81,33	89,00	98,06	93,53

Aire géographique : Afrique subsaharienne Centre (TNS)

N° d'ordre	Pays	Années					
		2001			2008 ou 2009		
		F	G	T	F	G	T
12	Cameroun	...			85,63	97,47	91,55



Aire géographique : Afrique subsaharienne Centre (TNS)

N° d'ordre	Pays	Années					
		2001			2008 ou 2009		
		F	G	T	F	G	T
13	République centrafricaine	40,52	55,83	48,13	56,56	76,89	66,66
14	Tchad	44,23	65,60	54,95	...		
15	Congo	...			55,98	61,80	58,95
16	République Démocratique du Congo	...					
17	Gabon **	80,01	80,52	80,27	...		
18	Sao Tomé-et-Principe	94,74	98,64	96,71	99,54	95,50	97,50

Aire géographique : Afrique subsaharienne Est /Océan indien (TNS)

N° d'ordre	Pays	Années					
		2001			2008 ou 2009		
		F	G	T	F	G	T
19	Burundi	47,87	57,73	52,80	99,59	98,22	98,90
20	Comores *	...			83,83	90,74	87,34
21	Djibouti	25,2	32,38	28,82	42,67	47,84	45,28
22	Madagascar	69,10	68,36	68,73	98,87	98,06	98,46
23	Maurice	93,23	91,53	92,36	94,64	93,39	94,00
24	Rwanda	76,146	74,53	75,34	97,04	94,66	95,86
25	Seychelles	89,85	88,67	89,26	95,43	93,44	94,41

Autres aires géographiques (Asie - pacifique, Maghreb, Proche orient, Europe centrale et orientale, Antilles) (TNS)

N° d'ordre	Pays	Années					
		2001			2008 ou 2009		
		F	G	T	F	G	T
26	Cambodge **	81,20	87,35	84,32	86,73	90,37	88,59
27	République démocratique populaire Lao	74,61	80,92	77,82	80,67	84,10	82,42
28	Vanuatu	96,52	95,53	96,01	96,26	98,22	97,27
29	Viet Nam ²	91,44	96,45	94,00	...		
30	Haïti ²						
31	Liban	85,62	86,33	85,98	89,35	90,85	90,11
32	Maroc	76,63	84,29	80,52	88,13	91,25	89,71
33	Tunisie	96,39	97,04	96,73	98,24	97,56	97,89
34	Égypte ²						

Source : Communication du SG/CONFEMEN, faite lors de la 37^{ème} session de l'APF, juillet 2012 à Kinshasa (*Données de l'ISU / UNESCO*)

Évolution des TBA, des Taux d'achèvement et des taux de survie en fin du primaire de 2003 à 2008

N° d'ordre	Pays	Indicateurs	Années	
			2003	2008
Aire géographique : Afrique subsaharienne Ouest				
1	Bénin	TBA	107,35	163,81
		Tach	49,74	65,14
		Tx Surv	64,27	...
2	Burkina Faso	TBA	56,99	91,55
		Tach	28,49	38,00
		Tx Surv	69,22	71,14
3	Cap-Vert	TBA	101,19	83,85
		Tach	98,67	91,99
		Tx Surv	87,50	85,74
4	Côte d'Ivoire	TBA	70,37	75,14
		Tach	44,81	44,74
		Tx Surv	...	60,77
5	Guinée	TBA	78,12	91,98
		Tach	38,98	54,71
		Tx Surv	75,94	62,61
6	Guinée-Bissau ²	TBA	...	...
		Tach	...	...
		Tx Surv	...	...
7	Mali	TBA	73,39	97,14
		Tach	39,20	56,76
		Tx Surv	78,43	79,21
8	Mauritanie	TBA	108,46	120,79
		Tach	44,36	64,24
		Tx Surv	39,37	41,14
9	Niger	TBA	58,80	77,68
		Tach	20,00	37,87
		Tx Surv	69,16	66,79
10	Sénégal	TBA	85,69	99,19
		Tach	45,22	56,26
		Tx Surv	72,21	57,60
11	Togo	TBA	94,25	103,62
		Tach	68,25	61,87
		Tx Surv	71,62	69,34

**Aire géographique : Afrique subsaharienne Centre**

12	Cameroun	TBA	96,50	118,65
		Tach	57,08	72,70
		Tx Surv	60,44	68,64
13	République centrafricaine	TBA	61,76	95,19
		Tach	26,63	35,46
		Tx Surv	...	46,44
14	Tchad	TBA	88,61	114,99
		Tach	32,94	33,47
		Tx Surv	25,83	...
15	Congo	TBA	71,83	102,57
		Tach	54,98	73,07
		Tx Surv	57,59	70,29
16	RDC	TBA	63,40	116,38
		Tach	37,46	53,24
		Tx Surv	...	76,14
17	Gabon **	TBA	97,44	...
		Tach	69,50	...
		Tx Surv	...	...
18	Sao Tomé-et-Principe	TBA	108,55	114,32
		Tach	60,20	74,26
		Tx Surv	61,30	75,03

Aire géographique : Afrique subsaharienne Est /Océan indien

19	Burundi	TBA	86,93	144,11
		Tach	30,64	45,21
		Tx Surv	57,86	59,59
20	Comores *	TBA	111,72	95,69
		Tach	63,25	81,02
		Tx Surv	...	...
21	Djibouti	TBA	40,38	62,55
		Tach	32,93	41,53
		Tx Surv	...	64,27
22	Madagascar	TBA	155,53	186,26
		Tach	40,71	71,24
		Tx Surv	59,86	49,39
23	Maurice	TBA	90,72	100,61
		Tach	98,20	90,14
		Tx Surv	95,87	96,17
24	Rwanda	TBA	174,27	210,00
		Tach	39,03	53,98
		Tx Surv	31,13	...
25	Seychelles	TBA	104,40	107,03
		Tach	108,69	110,31
		Tx Surv	84,88	...

Autres aires géographiques (Asie - pacifique, Maghreb, Proche orient, Europe centrale et orientale, Antilles)

26	Cambodge *	TBA	142,27	125,48
		Tach	65,47	79,48
		Tx Surv	53,52	54,46
27	RDP lao	TBA	116,72	119,92
		Tach	69,50	74,70
		Tx Surv	62,90	66,98
28	Vanuatu	TBA	123,25	109,99
		Tach	92,03	78,19
		Tx Surv	...	71,45
29	Viet Nam ²	TBA	...	...
		Tach	...	...
		Tx Surv	...	...
30	Haïti ²	TBA		
		Tach		
		Tx Surv		
31	Liban	TBA	...	96,15
		Tach	...	86,60
		Tx Surv	...	91,83
32	Maroc	TBA	102,13	105,85
		Tach	66,63	81,32
		Tx Surv	69,41	78,07
33	Tunisie	TBA	97,23	106,53
		Tach	95,97	92,82
		Tx Surv	93,29	94,13
34	Égypte ²	TBA		
		Tach		
		Tx Surv		

Source : Communication du SG/CONFEMEN, faite lors de la 37^{ème} session de l'APF, juillet 2012 à Kinshasa (*Données de l'ISU / UNESCO*)



Comparaison entre les TBA 2002 ou 2003 et les taux d'achèvement
en fin du primaire 2007 ou 2008

Aire géographique : Afrique subsaharienne Ouest

N° d'ordre	Pays	TBA 2002 ou 2003	T. Ach 2007 ou 2008	Différence
1	Bénin	107,35	65,14	42,22
2	Burkina Faso	56,99	38,00	18,99
3	Cap-Vert	101,19	91,99	9,20
4	Côte d'Ivoire	70,37	44,74	25,63
5	Guinée	78,12	54,71	23,41
6	Guinée-Bissau ²	...		
7	Mali	73,39	56,76	16,62
8	Mauritanie	108,46	64,24	44,22
9	Niger	58,80	37,87	20,93
10	Sénégal	85,69	56,26	29,43
11	Togo	94,25	61,87	32,39

Aire géographique : Afrique subsaharienne Centre

12	Cameroun	96,50	72,70	23,80
13	République centrafricaine	61,76	35,46	26,30
14	Tchad	88,61	33,47	55,13
15	Congo	71,83	73,07	-1,24
16	RDC	63,40	53,24	10,17
17	Gabon **	97,44	...	#VALEUR!
18	Sao Tomé-et-Principe	108,55	74,26	34,29

Aire géographique : Afrique subsaharienne Est /Océan indien

19	Burundi	86,93	45,21	41,73
20	Comores *	111,72	81,02	30,70
21	Djibouti	40,38	41,53	-1,15
22	Madagascar	155,53	71,24	84,29
23	Maurice	90,72	90,14	0,58
24	Rwanda	174,27	53,98	120,30
25	Seychelles	104,40	110,31	-5,91

Autres aires géographiques (Asie - pacifique, Maghreb, Proche orient, Europe centrale et orientale, Antilles)

26	Cambodge **	142,27	79,48	62,79
27	RDP Lao	116,72	74,70	42,02
28	Vanuatu	123,25	78,19	45,06
29	Viet Nam ²			0,00
30	Haïti ²			0,00
31	Liban	...	86,60	#VALEUR!
32	Maroc	102,13	81,32	20,81
33	Tunisie	97,23	92,82	4,41
34	Égypte ²			0,00

Source : Communication du SG/CONFEMEN, faite lors de la 37^e session de l'APF, juillet 2012 à Kinshasa (**Données de l'ISU / UNESCO**)

DONNEES DE POPULATION DE TOUS LES PAYS MEMBRES DE LA CONFEMEN

Aire géographique : Afrique subsaharienne Ouest

N° d'ordre	Pays ou entités	Superficie (en milliers de km2)	Population 2009 (en millions)	Projection de la population en 2050 (en millions)	Proportion de moins de 15 ans (en %)
1	Bénin	113	8,9	22	44
2	Burkina Faso	274	15,8	41	46
3	Cap-Vert	4	0,5	0,8	38
4	Côte d'Ivoire	322	21,4	44	40
5	Guinée	246	10,1	24	43
6	Guinée-Bissau ²	36	1,6	4	43
7	Mali	1240	13	28	45
8	Mauritanie	1026	3,3	7	
9	Niger	1267	15,3	58	49
10	Sénégal	197	12,5	26	43
11	Togo	57	6,6	13	41

Aire géographique : Afrique subsaharienne Centre

12	Cameroun	475	18,9	35	42
13	République centrafricaine	623	4,5	7	41
14	Tchad	1284	10,3	20	46
15	Congo	342	3,7	8	42
16	RDC	2345	68,7	189	47
17	Gabon **	268	1,5	2,5	37
18	Sao Tomé-et-Principe	1	0,2	0,3	41

Aire géographique : Afrique subsaharienne Est /Océan indien

N° d'ordre	Pays ou entités	Superficie (en milliers de km2)	Population 2009 (en millions)	Projection de la population en 2050 (en millions)	Proportion de moins de 15 ans (en %)
19	Burundi	28	8,3	15	41
20	Comores *	2,2	0,7	1,2	38
21	Djibouti	23	0,9	1,5	37
22	Madagascar	587	19,5	42	44
23	Maurice	2	1,3	1,5	23
24	Rwanda	26	9,9	22	44
25	Seychelles	0,5	0,09	0,12	23

Autres aires géographiques (Asie - pacifique, Maghreb, Proche orient, Europe centrale et orientale, Antilles)

26	Cambodge **	181	14,8	24	35
27	RDP Lao	237	6,3	11	29
28	Vanuatu	12	0,24	0,54	41
29	Viet Nam	332	87,3	113	26



N° d'ordre	Pays ou entités	Superficie (en milliers de km2)	Population 2009 (en millions)	Projection de la population en 2050 (en millions)	Proportion de moins de 15 ans (en %)
30	Haïti	28	9,2	15	38
31	Liban	10	3,9	5	26
32	Maroc	447	31,5	42	29
33	Tunisie	164	10,4	14	25
34	Égypte ²	1 001	78,6	122	33

Pays du nord (Europe occidentale et Amérique)

35	Canada	9971	33,7	42	17
36	Canada NB				
37	Canada Québec				
38	France	552	62,6	70	18
39	Belgique	31	10,8	12	17
40	Suisse	41	7,8	8	15
41	Luxembourg	2,6	0,5	0,7	18
42	Roumanie	238	21,5	18	15
43	Bulgarie	111	7,6	6	13
44	Macédoine	26	2	1,9	19

Source : Population et société n° 458, juillet - août 2009

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT

Pays	Population (000) 1995	PNB par habitant (U\$)	Taux de mortalité infantile 1995	Expérience de vie à la naissance (pour 1000 naissances vivantes) 1995	Taux d'analphabétisme des adultes (%)
Bénin	5.409	370	84	55	63.0
Burkina Faso	10.479	230	97	46	80.8
Côte d'Ivoire	13.694	660	86	51	59.9
Guinée	7.349	550	124	47	64.1
Mali	10.795	250	149	48	69.0
Sénégal	8.312	600	62	51	66.9

Source : UNESCO, 1998, rapport mondial sur l'éducation



Annexe 6 : Références bibliographiques

1. « La qualité de l'éducation pour le développement », Plan de développement de l'enseignement général du Liban
2. Guinée Bissau: « Progresser vers une couverture large d'un système offrant à un grand nombre de jeunes 9 années de scolarité »
3. L'Initiative de l'UNESCO Savoir pour pouvoir (LIFE)
4. La Convention cadre pour la protection des minorités nationales ou ethniques religieuses et linguistiques (1992)
5. La crise économique mondiale : quels impacts sur l'Afrique subsaharienne ? Conférence du 9 mars 2009 organisée par l'IFRI
6. Communication du SG/CONFEMEN, faite lors de la 37e session de l'APF, juillet 2012 à Kinshasa sur l'atteinte des objectifs de l'EPT en 2015.
7. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)
8. La Décennie des Nations unies pour l'Alphabétisation (DNUA)
9. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)
10. La Déclaration universelle des Droits linguistiques à Barcelone en 1996 ;
11. Le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT (avril 2000) ;
12. Le protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) sur l'Éducation et la Formation
13. Les initiatives des autres organisations internationales et sous régionales : OIF, CONFEMEN, ADEA, Banque Mondiale, Banque africaine de développement (BAD)...
14. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)
15. Les recommandations de la Conférence de Jomtien
16. Plan d'action à moyen terme (PMAT) sous-secteur Éducation nationale de la Côte d'Ivoire
17. Plan décennal de développement du secteur l'Éducation (PDDSE) du Bénin
18. Plan sectoriel de développement de l'Éducation et de la Formation du Burundi



19. Plan stratégique de l'Éducation du Cambodge
20. Plan stratégique de l'Éducation et des ressources humaines de Maurice
21. Programme de développement du secteur de l'Éducation 2009-2020 de la Guinée Bissau
22. Programme décennal de développement de l'Éducation (PRODEC) et Programme d'Investissement sectoriel de l'Éducation (PISE) du Mali
23. Programme décennal de développement de l'Éducation de base (PDDEB) et Programme de développement stratégique de l'Éducation de base du Burkina-Faso
24. Programme décennal de l'Éducation et de Formation (PDEF) Sénégal
25. Programme décennal du développement de l'Éducation (PDDE) du Niger
26. Rapport d'état des systèmes éducatifs (RESEN)
27. Renouveau pédagogique énoncé d'une politique éducative « L'école, tout un programme » du Québec
28. Stratégie Éducation et Formation en liaison avec l'Emploi (EFE), Stratégie Intérimaire pour l'Éducation et l'Alphabétisation (SIPEA), Programme triennal du Tchad
29. Stratégie nationale du secteur de l'Éducation de la R.C.A







Conférence des ministres de l'Éducation
des États et gouvernements de la Francophonie

Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN

Complexe Sicap, Point E, Immeuble C, 3^e étage
Avenue Cheikh Anta Diop, BP 3220 Dakar-SÉNÉGAL
Tél. : (221) 33 859 29 79, Fax : +221 33 825 17 70
Courriel : confemen@confemen.org

www.confemen.org



Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

19-21 Avenue Bosquet, 75007 Paris-France
Tél : (00 33) 01 44 11 12 55

www.francophonie.org